

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G
CP/doc.4076/06
17 février 2006
Original: espagnol

RAPPORT ANNUEL DE LA
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (CITEL)
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ce document est diffusé aux missions permanentes
et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

RAPPORT ANNUEL 2005

COMMISSION INTERAMERICAINE DES
TELECOMMUNICATIONS
CITEL



TABLE DES MATIÈRE

NOTE DE SYNTHÈSE

1.	INTRODUCTION	2
2.	ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITEL	2
2.1	OBJECTIFS ET FONCTIONS DE LA CITEL	2
2.2	MEMBRES ET PARTICIPANTS	3
2.3	STRUCTURE DE LA CITEL	4
3.	ACTIVITÉS DE LA CITEL	5
3.1	IV ^E ASSEMBLEE DE LA CITEL	5
3.2	COMITE DE COORDINATION DE LA CITEL	6
3.3	COMITE DIRECTEUR PERMANENT (COM/CITEL)	6
3.4	COMITE CONSULTIF PERMANENT I	9
3.5	COMITE CONSULTIF PERMANENT II: RADIOCOMMUNICATIONS, Y COMPRIS RADIODIFFUSION	13
4.	SOMMET DES AMÉRIQUES	17
5.	ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT	18
5.1	AMELIORATION DES PROCEDURES DE LA CITEL	18
5.2	REPRESENTATION DE LA CITEL DANS D'AUTRES FORUMS	19
6.	INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DE LA CITEL	19
7.	RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX	20
8.	STADE D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL	23
8.1	CONVENTION DE LIMA	23
8.2	CONVENTION INTERAMERICAINE SUR UN PERMIS INTERNATIONAL D'OPERATEURS RADIO AMATEUR (PIRA)	23
8.3	PROTOCOLE D'AMENDEMENT A LA CONVENTION INTERAMERICAINE SUR UN PERMIS INTERNATIONAL DD'OPERATEURS RADIO AMATEUR (PIRA)	24
9.	ACTIVITÉS DE FORMATION MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL/OEA	24
10.	BUDGET DE LA CITEL	32
10.1	BUDGET ET EXÉCUTION POUR 2005	32
10.2	BUDGET POUR 2006	32

10.3	BOURSES	32
10.4	FONDS EXTERIEURS	34
11.	CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2006.....	36
12.	RÉSOLUTIONS A PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA.....	37
ANNEXES	41
A.	MEMBRES ASSOCIÉS.	41
B.	LISTE DES RÉUNIONS DE 2005, AVEC INDICATION DU NUMÉRO DU RAPPORT FINAL	
C.	TITRES DES RESOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET DECISIONS APPROUVEES EN 2005.	41

NOTE DE SYNTHÈSE

L'année 2005 a été une autre année pleine de défis pour la CITEI, puisqu'avec des ressources et un budget limités, elle a obtenu plusieurs résultats de grande importance qui lui ont permis de demeurer une organisation régionale prééminente dans laquelle les États membres et membres associés travaillent en collaboration pour permettre la croissance et le développement soutenu des télécommunications et des réseaux d'information.

La convergence des technologies de l'information et de la communication offre aux pays une occasion rêvée de disposer d'un "tremplin vers le développement" en étayant leurs activités à l'aide des innovations du moment. Cependant, elle représente aussi l'un des grands enjeux qui se pose pour la Commission étant donné que de ce fait ses membres ont besoin d'un meilleur appui pour pouvoir travailler dans cette dynamique.

Les activités de la Commission au cours de l'année ont principalement porté sur les domaines des politiques de télécommunications, de la réglementation et de la technologie. Nous notons en particulier la publication du Livre bleu sur les politiques de télécommunications dans la région, document de référence visant à fournir aux pays des Amériques des descriptions et informations objectives concernant les politiques de télécommunications et les questions de réglementation, y compris les difficultés et possibilités que présente le développement de nouvelles technologies dans ce secteur. De même, des études ont été effectuées sur la réglementation des services par satellite, les aspects économiques de l'accès/du service universel, la coordination des normes, les technologies d'accès pour les communications à large bande, les communications pour les zones rurales et distantes, les technologies et systèmes de radiodiffusion terrestre numérique, les systèmes de troisième génération, les réseaux de la prochaine génération (RPG) et en général l'harmonisation régionale de l'utilisation du spectre radioélectrique. Une autre sphère dans laquelle les activités ont été importantes a été la formation du personnel de ce secteur dans le cadre de plusieurs cours à distance et présentiels à des questions telles que la radiodiffusion, la planification de réseaux et des communications mobiles, les réseaux de la prochaine génération et en général des questions réglementaires.

La CITEI est parvenue ces dernières années à maintenir et élargir la coopération entre les États membres, les membres associés et les organisations régionales et internationales de télécommunications en réduisant le double emploi des activités et en améliorant l'efficacité et l'efficacité des interventions.

1. INTRODUCTION

Le présent Rapport annuel est publié en application des dispositions de l'alinéa *f* de l'article 90 de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA) et de l'article 17 du Statut de la CITEL. Le contenu de ce dernier est conforme aux directives énoncées par l'Assemblée générale de l'OEA aux termes de sa résolution AG/RES.1452 (XXVII-O/97) en ce qui concerne l'établissement de rapports annuels d'activités des organes, organismes et entités de l'Organisation.

Le présent rapport couvre la période allant de janvier à décembre 2005.

2. ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITEL

La Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) est une entité de l'Organisation des États Américains qui a été établie par l'Assemblée générale au moyen de sa résolution AG/RES.1224 (XXIII-O/93), conformément aux dispositions de l'article 52 de la Charte de l'Organisation. La CITEL détient une autonomie technique pour remplir ses fonctions, dans la limite autorisée par la Charte de l'Organisation, son Statut et les mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale de l'Organisation.

2.1 Objectifs et fonctions de la CITEL

Objectifs

- a. Faciliter et promouvoir, par tous les moyens à sa portée, le développement continu des télécommunications dans le Continent.
- b. Promouvoir et favoriser l'existence de télécommunications adéquates qui contribuent au processus de développement dans la région.
- c. Organiser et parrainer la tenue périodique de réunions de techniciens et d'experts chargés d'étudier la planification, le financement, la construction, le fonctionnement, la normalisation, l'assistance technique, l'entretien et d'autres thèmes liés à l'utilisation et au fonctionnement des télécommunications dans le Continent américain.
- d. Promouvoir l'uniformisation des critères et normes techniques pour le fonctionnement des systèmes afin de tirer le meilleur parti des installations disponibles pour chaque pays et pour la région en général dans le cadre de la normalisation mondiale de l'Union internationale des télécommunications (UIT).
- e. Promouvoir et étudier l'assistance technique, conformément à ce qui a été convenu avec les gouvernements des pays respectifs.
- f. Promouvoir le perfectionnement et l'harmonisation des procédures administratives, financières et opérationnelles pour la planification, l'installation, l'amélioration, l'entretien et le fonctionnement des réseaux de télécommunications des États membres de la CITEL, dans le cadre des recommandations de l'UIT.
- g. Recommander la réalisation d'études et promouvoir l'adoption d'accords officiels entre les gouvernements des États membres de l'Organisation relatifs à la planification, à l'installation, à l'entretien et au fonctionnement des systèmes de télécommunications dans le Continent.

Fonctions

- a. Encourager ou entreprendre des études qui permettent le développement ordonné des réseaux de télécommunications, à l'aide des systèmes les plus adéquats et efficaces dont on dispose.
- b. Maintenir des relations permanentes avec les divers organismes internationaux, gouvernementaux ou non, liés aux télécommunications, et promouvoir la coordination de leurs activités avec les États membres de l'Organisation.
- c. Solliciter la coopération des organisations gouvernementales internationales ou régionales, en particulier de l'UIT, de l'Union des télécommunications des Caraïbes et des entités internationales de télécommunications qui servent d'organes consultatifs des Nations Unies ou maintiennent des relations de coopération avec l'Organisation.
- d. Recueillir et diffuser parmi les États membres de la CITELE l'information nécessaire à la réalisation de ses objectifs, ainsi que toutes les autres informations qui présentent un intérêt.
- e. Agir comme organe consultatif principal de l'Organisation sur toutes les questions liées aux télécommunications dans le Continent américain.
- f. Étudier les aspects juridiques des télécommunications, compte tenu des instruments interaméricains existants en vue de préparer de nouveaux projets de convention dans ce domaine.
- g. Examiner les aspects juridiques des télécommunications liés aux transmissions directes par satellite, dans le but d'élaborer des projets de conventions ou d'accords interaméricains en la matière et de formuler une position commune que les États membres de la CITELE adopteront face aux organismes internationaux pertinents.
- h. Élaborer des études sur l'harmonisation et l'unification de la législation des États membres de la CITELE en matière de télécommunications.
- i. Formuler des recommandations dans le domaine des télécommunications à l'intention des gouvernements des États membres de la CITELE, compte tenu des recommandations adressées par l'UIT.
- j. Préparer et coordonner les recherches se rapportant au secteur des télécommunications et de l'électronique.
- k. Examiner tout autre thème relatif à la coopération interaméricaine dans le domaine des télécommunications sur la demande de l'Assemblée générale ou les conseils de l'Organisation.

2.2 Membres et participants

Ont qualité de membre de la CITELE tous les États membres de l'Organisation.

Les organisations et entités indiquées ci-dessous sont habilitées à participer à titre d'observateurs:

- Les Observateurs permanents de l'OEA et, sous réserve de l'approbation du COM/CITELE, les États américains qui ne sont pas membres de l'Organisation et ont demandé de participer à la réunion;
- Sous réserve de l'approbation du COM/CITELE, les États non américains qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses organismes spécialisés et ont demandé de participer à la réunion;

- Les organismes interaméricains spécialisés et les entités de l'Organisation ainsi que les organismes intergouvernementaux régionaux du Continent américain;
- L'Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés;
- Les organismes internationaux et nationaux qui sont parties à des accords ou des ententes portant création de relations de coopération avec l'Organisation, ses organes, organismes ou entités, lorsque ces accords ou ententes prévoient la participation d'observateurs;
- Sous réserve de l'approbation du COM/CITEL, les organisations et organismes internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux qui mènent des activités de télécommunications dans la Région et ont demandé de participer à la réunion.

Le Statut de la CITEL autorise également la participation, à titre de membre associé des comités consultatifs permanents, de toute entité, organisation ou institution liée au secteur des télécommunications, dotée de la personnalité juridique, avec l'approbation de l'État membre correspondant de la CITEL. A partir de janvier 2004, les Membres associés versent une cotisation annuelle minimale de EU\$2 500 (CITEL/RES.40 (III-02)) pour chaque Comité consultatif permanent auquel ils participent. Les Membres associés peuvent participer pleinement à toutes les activités du Comité consultatif dont ils sont Membres associés, avec voix consultative mais sans droit de vote, présenter des documents techniques et recevoir des documents du Comité en question ainsi que de ses groupes de travail et de ses groupes *ad hoc*. Au 31 décembre 2005, la CITEL comptait 119 Membres associés. Une liste complète des Membres associés constitue l'Annexe A.

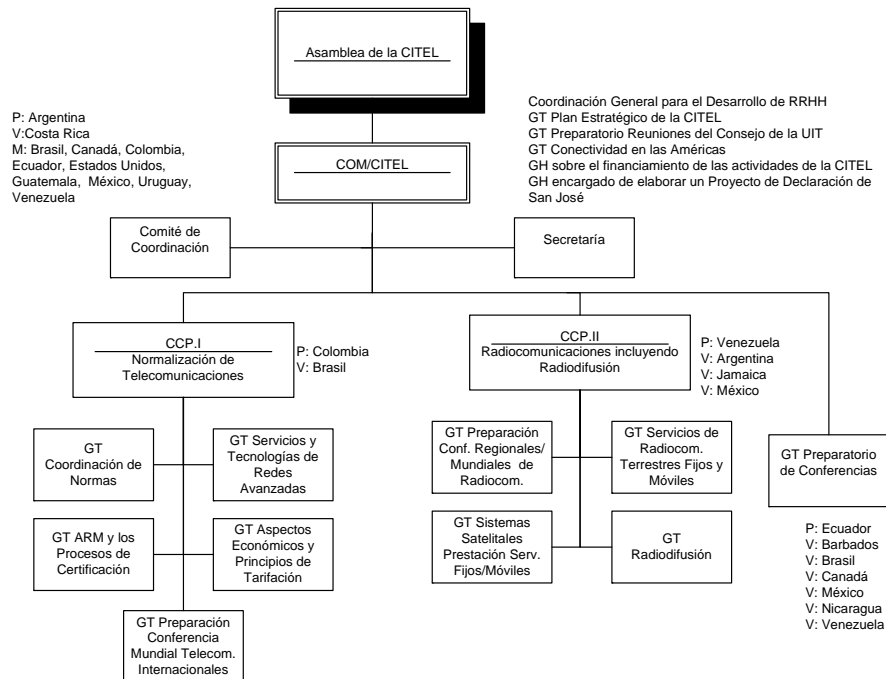


Figure 1: Organigramme de la CITEL

2.3 Structure de la CITEL

La structure de la CITEL est la suivante:

- Assemblée de la CITEL
- Comité directeur permanent (COM/CITEL)
- Comité de coordination
- Comités consultatifs permanents (CCP):
- Comité consultatif permanent I: Normalisation des télécommunications (CCP.I)
- Comité consultatif permanent II: Radiocommunications, y compris radiodiffusion (CCP.II)
- Groupe de travail préparatoire des conférences
- Secrétariat

Il convient de signaler que le Comité de coordination se réunit en général une fois par an et appuie la tâche d'administration et de planification stratégique de la Commission. Les Comités consultatifs permanents (CCP) fournissent des services consultatifs sur des questions qui relèvent de leur sphère de compétence respective. Les CCP établissent, selon les besoins, des groupes de travail et des groupes de travail *ad hoc* pour analyser des questions d'intérêt particulier. À l'heure actuelle, il existe 16 groupes de travail et groupes de travail *ad hoc* qui couvrent divers aspects des télécommunications et des radiocommunications. La IV^e Assemblée de la CITEL aura lieu du 20 au 23 février 2006 à San José au Costa Rica.

3. ACTIVITÉS DE LA CITEL

La liste des réunions tenues en 2005 figure à l'Annexe B, avec indication dans chaque cas du numéro du Rapport final correspondant. Il y figure également une liste des résultats quantifiables de la CITEL pour 2005.

3.1 IV^e Assemblée de la CITEL

La résolution COM/CITEL RES. 187 (XIV-04) a porté approbation de la tenue de la IV^e Assemblée ordinaire de la CITEL au premier trimestre de 2006 au Costa Rica. L'Assemblée générale de l'OEA a examiné cette question et a adopté la résolution AG/RES. 2100 (XXXV-O/05) dans laquelle elle prend note des préparatifs de la Quatrième Assemblée de la CITEL et demande "au Secrétaire général de mettre ses bons offices à la disposition des gouvernements des États membres pour assurer la participation de leurs plus hauts fonctionnaires chargés des télécommunications".

La XV^e réunion du COM/CITEL a poursuivi les préparatifs de l'Assemblée et par sa résolution COM/CITEL RES. 189 (XV-05) le COM/CITEL a décidé que la IV^e Assemblée ordinaire de la CITEL aura lieu du 20 au 23 février 2006 à San José de Costa Rica. Il a aussi décidé de tenir le 20 février 2006 une série de séances spéciales sur le thème "Un agenda pour le futur" auxquelles participeront des représentants du gouvernement et du secteur privé pour discuter de questions d'intérêt commun en matière de télécommunications et aboutir à un ensemble de recommandations destinées à orienter les futures activités de la CITEL en contribuant ainsi aux progrès des télécommunications régionales.

L'Assemblée de la CITELE procédera à l'élection des membres du COM/CITELE, à l'élection de deux vice-présidents pour l'Assemblée et à la définition du numéro des Comités consultatifs permanents (CCP) et de leurs mandats ainsi qu'à l'élection des pays sièges respectifs, dans le plus grand respect possible d'une répartition géographique équitable.

3.2 Comité de coordination de la CITELE

Le Comité de coordination est composé du Président et du Vice-président du COM/CITELE et des Présidents des Comités consultatifs permanents (CCP). En 2005, le Comité de coordination n'a pas tenu de réunion officielle bien que pendant la XV^e réunion du Comité directeur permanent (COM/CITELE) et la VI^e réunion du Comité consultatif permanent II, Radiocommunications, y compris radiodiffusion, ses membres aient tenu une réunion informelle pour assurer le suivi du programme d'activités de la CITELE, en particulier en ce qui concerne la préparation de la IV^e Assemblée de la CITELE et l'analyse des questions budgétaires.

3.3 Comité directeur permanent (COM/CITELE)

Président:	M. Mario Guillermo Moreno (Argentine)
Président suppléant	M. Carlos Cancelli (Argentine)
Vice-président:	M. Claudio Bermudez Acquart (Costa Rica)

Le Comité directeur permanent est l'organe exécutif de la CITELE et se réunit généralement une fois par an. En 2005, en raison de la nécessité de terminer plusieurs activités importantes, deux réunions ont été programmées. La **XV^e réunion** a eu lieu à Washington, DC, (États-Unis), du 1^{er} au 3 juin 2005 et la **XVI^e réunion** à Buenos Aires (Argentine), du 6 au 9 décembre 2005.

Plusieurs résultats ont été obtenus lors de ces réunions, notamment l'approbation, dans le cadre de son préambule, du texte de la Troisième version du Livre bleu "Politique de télécommunications pour les Amériques" pendant la XV^e réunion du COM/CITELE. Cette mise à jour a commencé en 2002 avec le regroupement des points de vue et priorités des pays membres. Le Livre bleu est un instrument de référence qui fournit aux pays de la région des Amériques des descriptions et informations objectives concernant les politiques de télécommunications et les questions de réglementation, y compris les difficultés et possibilités que présente le développement de nouvelles technologies dans ce secteur.

L'Administration argentine a offert de défrayer les coûts liés à la publication du Livre bleu et à son expédition aux différents destinataires. Le COM/CITELE a accepté cette offre et a chargé le Secrétariat de la CITELE de faire les démarches nécessaires auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT) afin d'obtenir l'approbation définitive de sa publication avec le Logo de l'organisation, et de régler la question des éventuels droits sur le nom de la publication. L'UIT-D, par l'intermédiaire du Bureau régional, a fait savoir qu'elle consentait à la publication du texte qui a été approuvé et à l'utilisation du logotype "UIT" qui a été incorporé à la publication, sous réserve d'indiquer dans les premières pages que "les opinions exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'UIT". À la XVI^e Réunion du COM/CITELE, les premiers exemplaires du Livre bleu ont été remis aux délégués des Administrations présentes. Le Président du COM/CITELE accorde de l'importance aux débats qui ont été tenus au sein de la CITELE pour actualiser le Livre bleu, dans lequel apparaissent les points d'accord et de désaccord qui existent dans les Amériques sur les politiques des télécommunications. Par ailleurs, il invite toutes les Administrations de la région à diffuser et utiliser ce Livre, qui est une référence dynamique de l'état des télécommunications dans nos pays.

Les groupes qui ont siégé aux réunions du COM/CITEL sont les suivants:

- **Groupe de travail préparatoire au niveau régional des conférences et réunions mondiales:** il a effectué une analyse détaillée des résultats du questionnaire préparé par le Groupe de travail en collaboration avec le Bureau régional de l'UIT pour pouvoir définir les initiatives et priorités de la région en vue de la Réunion préparatoire régionale de l'UIT (Lima, Pérou, 9-11 août 2005). Cela a abouti à l'élaboration de propositions interaméricaines pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Doha, Qatar, 7-15 mars 2006). De même, il a procédé à une révision exhaustive des thèmes à prendre en compte pour la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Antalya, Turquie, 6-24 novembre 2006) en déterminant ceux au sujet desquels il est nécessaire de formuler des propositions et d'arrêter des positions interaméricaines en vue de la Conférence.
- **Groupe de travail préparatoire des réunions du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT):** il a rendu compte des résultats de la réunion du Conseil de l'UIT et des points de vue qui se sont dégagés. Ce groupe coordonne ses activités avec celles du Groupe de travail préparatoire des Conférences de l'UIT et des Comités consultatifs permanents (CCP.I et CCP.II).
- **Centre de coordination pour le développement des ressources humaines:** un suivi intégral du programme de cours sur les télécommunications a été assuré en 2005 et le programme préliminaire des cours pour 2006 préparé. Pour de plus amples détails, voir la section 9 du présent rapport.
- **Groupe de travail sur le Plan stratégique de la CITEL:** il a présenté un projet de plan stratégique pour la CITEL couvrant la période 2006-2010. Ce projet fera l'objet d'un examen détaillé pendant la IV^e Assemblée de la CITEL.
- **Groupe de travail chargé de la connectivité dans les Amériques:** il a commencé un inventaire des initiatives en matière de connectivité et de leur état d'avancement dans la région, inventaire qui sera utilisé pendant la deuxième phase de l'Agenda de la connectivité pour les Amériques et le Plan d'action de Quito. Au cours de cette deuxième phase et à partir des contributions des Administrations, il définira les domaines prioritaires à inclure dans les objectifs de la deuxième phase de l'Agenda.

À la XIV^e réunion du COM/CITEL, la préparation d'un projet pilote sur le thème des autochtones a été approuvé, lequel comprend la création d'un site de promotion sur ce thème en coordination avec le gouvernement mexicain et l'UIT. Il a pour objectif d'encourager l'accès des populations autochtones à la culture de l'information et de la communication (TIC) et de créer les conditions nécessaires pour qu'elles utilisent les TIC. Le coordonnateur de ce thème de la CITEL a participé au Premier Atelier régional indigène des technologies de l'information et de la communication qui a eu lieu dans la ville de Mexico (Mexique) du 28 au 30 novembre 2005. Cet atelier a été organisé par l'UIT conjointement avec l'Administration du Mexique par l'intermédiaire de la Commission nationale pour le développement des peuples autochtones (CDI) et le Secrétariat aux communications et aux transports. Il a permis de:

1. De cerner dans un premier temps un réseau d'organisations indigènes, d'organisations civiles qui exercent des activités dans ce domaine, d'organismes publics et d'organismes internationaux qui appuient des programmes et projets indigènes.

2. De définir les problèmes communs, les domaines offrant des possibilités et les différentes façons d'y donner suite, ce qui a été l'occasion de noter le manque de connectivité et la nécessité pour ces peuples d'avoir un territoire numérique, ainsi que de déterminer des lignes d'action.
3. De créer une commission indigène qui poursuive les travaux de cet atelier et mène à bien des activités propres à garantir la représentativité des peuples autochtones dans ce secteur.

Le Groupe de travail chargé de la connectivité dans les Amériques a aussi la tâche d'assurer le suivi des travaux du Sommet mondial sur la société de l'information et de faire part de leur évolution (SMIS).

Le SMIS s'est déroulé en deux phases. La première a eu lieu à Genève où il a été accueilli par le gouvernement suisse, du 10 au 12 décembre 2003. Une Déclaration de principes et un Plan d'action y ont été adoptés par 175 pays. La seconde, à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, au cours de laquelle ont été élaborés deux documents:

- l'Agenda de Tunis pour la société de l'information
- l'engagement de Tunis

Pour résumer, nous pouvons dire que le SMIS – phase Tunis – dans son Agenda aborde les questions liées aux mécanismes de financement du développement et à l'accès équitable aux TIC, pour faire face à l'inégalité du développement des pays comme des secteurs sociaux. Un forum y a également été créé pour le dialogue sur les politiques des nombreuses parties s'intéressant à la gouvernance de l'Internet, lequel devrait tenir sa première réunion au second semestre de 2006.

Groupe ad hoc sur la portée de la participation des divers membres des États de la CITELE: il a présenté un rapport destiné à améliorer l'efficacité de la participation à la CITELE. Ce rapport comportait une résolution visant à modifier le Règlement de la CITELE et une série de principes généraux qui devront être appliqués à la participation des Observateurs, notamment des membres associés. Le mandat de ce Groupe a pris fin à la XVI^e Réunion du COM/CITELE.

- **Groupe ad hoc chargé de préparer la section sur les télécommunications du Plan d'action pour le Quatrième Sommet des Amériques:** il a élaboré un projet de texte sur les télécommunications pour le IV^e Sommet des Amériques pendant la XV^e réunion du COM/CITELE. Pour de plus amples renseignements, voir la section 4 du présent rapport. Le mandat de ce Groupe a pris fin à la XVI^e Réunion du COM/CITELE.
- **Groupe ad hoc de la Commission sur le financement des activités de la CITELE:** il a été créé pendant la XVI^e Réunion du COM/CITELE pour définir, dans la mesure du possible, diverses solutions de garantie d'un financement adéquat des futures activités de la CITELE.

À sa XVI^e Réunion, le COM/CITELE a fait un examen détaillé de la réduction continue depuis 2001 des ressources du Fonds ordinaire mis à la disposition de la CITELE, laquelle conjuguée à la diminution du nombre des membres associés et des contributions financières correspondantes, sous l'effet de l'impact négatif de la crise économique qui a débuté en 2000, ne permet pas de mener toutes les activités nécessaires pour exécuter les mandats qui ont été confiés à la CITELE par les Sommets des Amériques, l'Assemblée générale de l'OEA et les Assemblées de la CITELE.

Par sa résolution COM/CITEL/RES.181(XIV-04), le COM/CITEL a instamment invité le Conseil permanent de l'OEA à planifier une séance spéciale afin d'examiner les conséquences du processus de restructuration du Secrétariat général de l'OEA pour la viabilité et la stabilité financières de la CITEL, en invitant aussi les Missions permanentes des États membres auprès de l'OEA à appuyer la CITEL dans ses efforts visant à assurer une répartition juste et équitable des ressources financières disponibles du Fonds ordinaire de l'OEA. Le Secrétariat de la CITEL a accompli les démarches nécessaires à cette fin, mais à ce jour celles-ci n'ont pas abouti.

Les changements rapides intervenus dans la sphère des télécommunications, dans un contexte de progrès technologiques et d'émergence de nouveaux services, ont eu pour effet d'accroître les besoins d'adaptation des États membres et des membres associés à ces transformations. Il en est résulté un accroissement du nombre et de la complexité des questions abordées par la Commission et, pour cette raison, ce Groupe analysera le choix des moyens offerts pour exécuter les mandats et présentera un rapport pendant la IV^e réunion de l'Assemblée.

- **Groupe ad hoc chargé d'élaborer un projet de Déclaration de San José:** il a été créé pendant la XVI^e réunion du COM/CITEL pour mettre au point un texte de Déclaration politique de la IV^e Assemblée qui prendra en compte les apports de l'ensemble des Administrations de la région et servira de cadre de référence pour les futures activités de la CITEL.

3.4 Comité consultatif permanent I

Bureau:

Présidente:	Mme Martha Elena Pinto de De Hart (Colombie)
Président suppléant:	M. Félix Castro Rojas (Colombie)
Vice-président:	M. Marcos Bafutto (Brésil)

Le [Comité consultatif permanent I](#) est le comité technique consultatif de la CITEL en matière de processus de certification des équipements de télécommunications, de principes de tarification et d'harmonisation des normes applicables aux réseaux et services de télécommunications, dans le but de garantir l'interopérabilité de ces réseaux et services dans la région. Il a tenu deux réunions en 2005: sa **VI^e réunion** du 11 au 14 avril 2005 à Tegucigalpa (Honduras) et sa **VII^e réunion** du 20 au 23 septembre 2005 à Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique).

Les activités du CCP.I ont reçu une forte impulsion en 2005. En particulier, ce Comité a fait une étude détaillée des facteurs clés de l'harmonisation des normes, des services avancés, des aspects économiques et des principes de tarification et du processus d'homologation et d'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications. Selon les estimations, le nombre des membres associés pour 2006 augmentera en raison des progrès accomplis qui ont convaincu le secteur privé que la CITEL sait répondre aux besoins du marché avec souplesse et rapidité.

Activités principales en cours et nouvelles initiatives

- Harmonisation des normes

Protocole d'initiation de session SIP: le CCP.I a adopté comme norme harmonisée le protocole d'initiation de session (SIP) qui constitue la base d'une architecture de communication multimédia fondée sur l'INTERNET. Le Protocole SIP permet de fournir des services de téléphonie locale et internationale, de messagerie vocale, le service Centrex IP et d'autres encore qui comportent voix, données et vidéo.

Un nombre croissant d'opérateurs offrent des services fondés sur le SIP et les principaux fabricants d'équipements de communications et de nombreuses sociétés de programmes informatiques adoptent actuellement le SIP.

Contrôle de la fraude: Le Comité a commencé à travailler sur le contrôle de la fraude dans le cadre des réseaux fixes et nouvelle génération ainsi que des réseaux mobiles. Il a pour objectif d'étudier les différentes formes de fraude qui existent dans la prestation des services de télécommunications, de définir des stratégies et pratiques optimales pour réduire au minimum les effets de la fraude, de promouvoir au niveau régional le dialogue et l'échange d'informations sur la fraude en télécommunications et de formuler des recommandations. De même, il a entrepris des études de faisabilité en vue de créer une base de données pour l'échange du numéro de série électronique des terminaux mobiles déclarés volés ou perdus. Il s'agit là d'une question de très grande importance compte tenu du fait que pour être plus compétitifs les opérateurs dans le domaine des télécommunications doivent améliorer leurs systèmes de contrôle de la fraude en utilisant les instruments technologiques, administratifs et judiciaires dont chaque pays a besoin pendant la migration vers les réseaux de la nouvelle génération.

Dossiers techniques sur des thèmes d'intérêt pour les membres:

Le CCP.I a mis à jour le dossier technique "Réseaux de prochaine génération (NGN) – Vision générale des normes" qui regroupe les documents sur les NGN ayant fait l'objet d'un examen, y compris les protocoles et la téléphonie Internet.

Il a entrepris l'étude du dossier technique "Portabilité de numéros" en tenant compte des avantages offerts à l'utilisateur et en reconnaissant la nécessité de mieux connaître les aspects techniques, économiques et réglementaires connexes.

- Évaluation de la conformité des équipements de télécommunications et Accord de reconnaissance mutuelle (ARM)

Le Comité a poursuivi ses travaux d'harmonisation des processus d'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications dans la région, réalisant des progrès dans les domaines d'activités suivants:

Livre jaune: il a continué la rédaction du Livre jaune sur les processus d'homologation et d'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications dans les Amériques. Ce document de référence sera publié et distribué aux membres associés de la CITEL et aux administrations.

Accords de reconnaissance mutuelle: le CCP.I a poursuivi l'application des Accords de reconnaissance mutuelle, en fixant les dates de mise en oeuvre des diverses phases de l'accord par

les États membres. Pour améliorer la diffusion et la connaissance de ce thème, l'atelier international sur l'application des Accords de reconnaissance mutuelle des équipements de télécommunications (ARM) et la promotion du commerce a été organisé du 3 au 7 octobre 2005, à Washington DC, (États-Unis d'Amérique) par l'Institut national des normes et de la technologie [*National Institute of Standards and Technology*] (NIST) avec l'appui de la Commission fédérale des communications (FCC) et de la CITEL.

- **Aspects économiques et principes de tarification**

Dossiers techniques sur des thèmes d'intérêt pour les membres:

L'analyse des "Aspects économiques du service universel dans les pays de la région" a été approuvée et sera distribuée en tant que Dossier technique 3 de la CITEL.

Des études ont été entreprises sur les thèmes suivants:

- Structure des coûts des Services de télécommunications établie et mise en oeuvre par les Administrations ou organismes de réglementation dans les pays des Amériques pour pouvoir analyser les niveaux des prix et tarifs en vigueur sur la base des coûts réels de prestation des services.
- Étude méthodologique de l'influence exercée par le coût du capital sur la structure des coûts des services de télécommunications ayant pour objet de discerner les éléments permettant de sélectionner les ressources les plus appropriées à des fins de financement.
- Aspects économiques et réglementaires des communications par lignes électriques (PLC) ou large bande sur lignes électriques (BPL) puisque celles-ci représentent une possibilité technologique compétitive et un moyen de fournir des services Internet et de télécommunications dans des régions dans lesquelles les services laissent à désirer ou sont inexistantes.
- Étude des aspects économiques de l'accès des handicapés aux communications ayant pour objet de connaître toutes les questions à prendre en compte afin de créer des conditions propices à l'établissement par les opérateurs de systèmes qui permettent d'ouvrir l'accès des personnes handicapées aux services de télécommunications.

- **Services et technologies de réseaux avancés**

Sécurité cybernétique: Un plan de travail cohérent est en cours d'élaboration avec la Stratégie en matière de cybersécurité de l'OEA (mise au point conjointement par la CITEL, le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) et le Groupe d'experts gouvernementaux sur le délit cybernétique de la Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA)), plan qui est fondé sur l'adoption d'approches nationales et régionales pour la sécurité de réseaux et sur la mise en place d'une stratégie de déploiement et d'échange d'informations dans laquelle interviennent les secteurs public et privé. Dans cet objectif, le Comité a commencé à constituer un dossier technique de sécurité cybernétique comme moyen d'actualiser l'information sur ce thème pour garantir la sécurité et la protection des systèmes d'information de réseaux et permettre d'établir une méthode propre à détecter, en temps opportun et de façon continue, les obstacles à l'application des mesures de sécurité.

Technologies d'accès à large bande: le Comité a commencé à constituer un dossier technique sur les technologies d'accès à large bande, qui contiendra des informations sur les principales technologies disponibles, les caractéristiques techniques et les moyens de transmission avec indication de leurs avantages et critères de sélection pour chaque cas. Comme ces technologies sont en constante évolution, il est nécessaire de tenir à jour les informations sur les aspects technologiques et sur les thèmes d'ordre politique et réglementaire pour faciliter la prise de décisions.

Gouvernance de l'Internet: un rapport a été élaboré, qui fait le point du débat, à l'échelle mondiale, sur la gouvernance ou la gestion de l'Internet.

Gestion des noms de domaine: le Comité a mis à jour le rapport sur les modalités du Registre des noms de domaine. Par ailleurs, il a entrepris l'étude des politiques gouvernementales et des enseignements tirés de la gestion des blocs d'adresses IP dans les pays de la région, laquelle comprend une analyse comparative des résultats ainsi obtenus, avec indication des "Pratiques optimales".

Services fondés sur des réseaux utilisant un Protocole d'Internet: le Comité a actualisé le dossier technique sur "l'étude des caractéristiques de la voix sur les réseaux utilisant un Protocole d'Internet". À partir de cette étude, il a entrepris l'élaboration de stratégies et d'orientations pour la migration des réseaux traditionnels vers des réseaux de la prochaine génération, compte tenu de la nécessité d'élargir la couverture des réseaux, de l'objectif de Service universel, de la qualité des services, de l'impact économique sur les opérateurs et des avantages qui en découlent pour les utilisateurs.

Politiques d'attribution des adresses IPv6: face à la nécessité de définir des plans de développement de l'infrastructure de l'information nationale, régionale et mondiale par les États et des organisations régionales, le Comité a commencé les travaux concernant l'étude du protocole IPv6 et les conséquences de la migration de IPv4 vers IPv6.

Étude du SPAM: le Comité a entrepris une étude sur les pratiques suivies par les États membres de la CITELE dans leur lutte contre le courrier poubelle et, en particulier, contre le spam. Cette étude doit prendre en compte les questions de politiques gouvernementales, la législation et les mécanismes mis en place par les fournisseurs de services Internet (ISP), les fournisseurs de services de courrier électronique et les utilisateurs. Le problème des courriels non sollicités se pose à l'échelle internationale et de ce fait exige des accords pour garantir l'efficacité des mesures qui seront adoptées au niveau national.

Migration vers les réseaux de la nouvelle génération: le Comité a élaboré un rapport préliminaire sur l'étude des stratégies et orientations pour la migration des réseaux traditionnels vers des réseaux et services avancés.

- **Préparation de la Conférence mondiale des télécommunications internationales**

La préparation de la Conférence mondiale des télécommunications internationales a commencé. Elle a pour objectif principal de réviser le Règlement des télécommunications internationales. Cette analyse de la région entreprise dans le cadre d'une action concertée permettra d'arrêter des positions communes pour l'élaboration et la présentation de propositions interaméricaines visant à promouvoir les intérêts des États membres de la région des Amériques dans cette instance internationale.

Il convient de noter que plusieurs activités sont menées sur ce thème dans divers forums de l'UIT, comme le Groupe de travail du Conseil, la Commission d'étude 3 de l'UIT-T, et en particulier le Groupe de tarification pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Groupe TAL).

- **Procédures d'approbation des recommandations à l'UIT-T**

La Commission interaméricaine des télécommunications, CITELE, a présenté une proposition interaméricaine à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) sur la "Procédure d'approbation des recommandations" dans laquelle elle a indiqué que la procédure d'approbation traditionnelle (TAP) comme la variante de la procédure d'approbation (AAP), devraient être conservées parce qu'elles ont fait preuve de souplesse et d'efficacité. Conformément à la AMNT-04, le droit de veto dont dispose un État membre en vertu de l'alinéa A.8 du paragraphe 5.4 a été éliminé. Les membres de la XIV^e réunion du COM/CITELE et de la VI^e réunion du CCP.I ont demandé au Conseil de l'UIT d'examiner les conséquences de cette décision pour la normalisation mondiale. À sa réunion de novembre 2005, le Groupe consultatif de normalisation des télécommunications (GANT) a examiné cette question et est parvenue à une proposition de modification du consensus qui satisfait toutes les parties.

- **Séminaires, ateliers et réunions d'information**

Les ateliers contribuent à la diffusion des connaissances spécialisées sur des technologies de pointe. Le CCP.I a organisé les ateliers suivants:

Atelier sur la portabilité des numéros (VII^e réunion du CCP.I, Washington, DC, États-Unis, 20 septembre). Il a porté sur des questions de technologie, de normalisation, de réglementation et le déploiement des services concernant la portabilité des numéros, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action adéquat pour le CCP.I dans ce domaine.

Atelier sur le Règlement des télécommunications internationales (RTI) (VII^e réunion du CCP.I, Washington, DC, États-Unis, 21 septembre). Il a consisté en une analyse du RTI, notamment de son objet, des matières auxquelles il est appliqué, de sa nature juridique et des personnes concernées, ainsi que des points forts et des points faibles de l'application. Par ailleurs, l'impact du RTI sur le climat actuel d'exploitation des réseaux et services de télécommunications internationales, son évolution et ses tendances ont aussi fait l'objet d'un examen.

Groupe d'experts en large bande sur lignes électriques/Communications par ligne électrique (BPL/PLC) (VII^e réunion du CCP.I, Washington, DC, États-Unis, 22 septembre). Ce Groupe d'experts a examiné les aspects économiques et réglementaires du système BPL/PLC, par rapport au marché, des essais et de la réglementation. À cette occasion, le projet de rapport sur le résultat de l'enquête de la CITELE sur les aspects économiques et réglementaires du BPL/PLC a été présenté.

3.5 Comité consultatif permanent II: Radiocommunications, y compris radiodiffusion

Bureau:

Président:	M. Alvin Lezama (Venezuela)
Président suppléant:	M. Mikhail Marsiglia (Venezuela)
Vice-présidents:	M. Héctor Carril (Argentine)
	M. Ernest W. Smith (Jamaïque)
	M. Carlos Merchán (Mexique)

Le [Comité consultatif permanent II](#) est l'organe technique consultatif de la CITELE pour la coordination et l'harmonisation des normes relatives à l'utilisation du spectre, ainsi que pour la planification et l'utilisation efficace du spectre radioélectrique et des orbites satellitaires pour les services de radiocommunications, y compris la radiodiffusion. Il a tenu deux réunions en 2005: sa **V^e réunion** du 26 au 29 avril 2005 dans la ville de Guatemala (Guatemala), et sa **VI^e réunion** du 25 au 28 octobre à San José (Costa Rica).

Pour le CCP.II, l'année 2005 a été pleine de succès compte tenu du fait que l'expansion des technologies sans fil suppose une reconnaissance croissante de la valeur économique du spectre des fréquences et nécessite l'élaboration d'initiatives dans le domaine de la réglementation du spectre destinées à mieux harmoniser l'attribution des fréquences et l'utilisation des orbites satellitaires. Au cours de l'année, on a observé un haut niveau de la participation et des contributions aux travaux du Groupe de travail, et en particulier en ce qui concerne les préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-07). Le CCP.II non seulement définit et applique des stratégies et politiques de gestion efficace du spectre des fréquences radioélectriques, mais aussi en optimise l'utilisation par la planification, l'élaboration de directives et la diffusion de l'information sur les nouveaux services et les nouvelles technologies.

Activités principales en cours et nouvelles initiatives

Ce Comité a réalisé des progrès importants cette année, dont les principaux sont les suivants:

- [Conférence mondiale des radiocommunications](#)

Il a poursuivi le plan de travail établi et a commencé à recueillir des points de vue préliminaires et des propositions, à partir desquelles des projets de propositions interaméricaines et des propositions interaméricaines ont été rédigés. Compte tenu des excellents résultats obtenus au cours des réunions internationales précédentes, il poursuit les activités de coordination interrégionale sous forme d'une participation mutuelle aux réunions tenues par les organisations régionales d'Europe et d'Asie-Pacifique sur ces thèmes, ainsi que par la Fédération russe du Commonwealth régional dans le domaine des communications.

Comme on s'en souvient, la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) est le forum international dans lequel les États membres se réunissent pour examiner le traité international dit Règlement des radiocommunications, qui contient les attributions de fréquences à plus de 40 services de radiocommunications qui vont des services aux opérateurs radio amateur et aux spécialistes des radiocommunications aux technologies mobiles sans fil et aux communications par satellite. La CMR-07 examinera une trentaine de points de l'ordre du jour dont: les progrès réalisés dans le domaine des nouvelles techniques de modulation, l'adaptation des techniques de contrôle et l'ajustement des besoins en spectre des fréquences de radiodiffusion à ondes décamétriques; des études ayant pour objet de définir des méthodes de partage et des procédures de coordination et de notification des réseaux de satellite.

- [Services de radiocommunications terrestres fixes et mobiles](#)

Le CCP.II poursuit ses travaux pour faire le point de la situation concernant l'utilisation des fréquences radioélectriques, en particulier dans la Région 2, afin de formuler des résolutions et recommandations en vue de l'harmonisation de l'utilisation du spectre pour les services de

radiocommunications terrestres fixes et mobiles. En particulier, il a approuvé des recommandations se rapportant à:

- des dispositions concernant les bandes de fréquence pour les systèmes IMT-2000 dans les bandes 806 à 960 MHz, 1 710 à 2 025 MHz, 2 110 à 2 200 MHz et 2 500 à 2 690 MHz. Cette harmonisation des bandes permet de faciliter l'itinérance mondiale et réduire à un minimum le coût des équipements.
- l'utilisation des bandes 410-430 MHz et 450-470 MHz pour les services de radiocommunications terrestres fixes et mobiles pour les communications numériques, en particulier dans les zones à faible densité de population (approuvé en séance plénière avec la réserve expresse de la délégation de Colombie selon laquelle: "Compte tenu des différentes interprétations auxquelles pourrait donner lieu la recommandation relative à l'utilisation des bandes 410-430 MHz et 450-470 MHz, la délégation de Colombie n'approuve pas cette disposition et fait savoir que celle-ci n'entrera pas en vigueur dans son pays."
- des canaux de fréquences harmonisés et/ou des applications qui utilisent la communication de données pour la protection de la propriété.
- l'harmonisation régionale des fréquences et des conditions techniques et opérationnelles applicables aux dispositifs d'accès sans fil qui fonctionnent dans la gamme de 5 GHz.

Des informations ont aussi été présentées sur des nouvelles technologies telles que les dispositifs d'identification par radiofréquence (RFID) qui sont fondés sur une technologie utilisée pour localiser et identifier une personne ou un objet au moyen de la transmission de fréquences et sont appliqués dans plusieurs secteurs, comme les transports, la sécurité, la médecine et la gestion d'actifs.

- [Systèmes satellites pour la prestation de services fixes et mobiles](#)

Des procédures et directives ont été approuvées, qui régissent l'octroi de licences génériques d'utilisation ou d'autorisations collectives des stations terrestres, ainsi que des procédures susceptibles d'être suivies par les administrations de la CITEL pour autoriser l'utilisation des stations terrestres à bord de navires (ESV) dans les bandes 5925-6 425 MHz et 14.0-14.5 GHz.

Les travaux se sont poursuivis sur les conditions d'harmonisation des licences octroyées aux systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles par satellite (GMPCS), ainsi que sur un projet de directives pour l'application de mesures réglementaires favorisant le déploiement de systèmes à large bande par satellite.

Le rapport préliminaire qui fait le point de la situation réglementaire des systèmes satellites dans la région fait l'objet d'une mise à jour permanente et permet d'encourager le développement de systèmes à large bande par satellite moyennant l'établissement de cadres réglementaires appropriés.

Nous rappelons que ces activités ont été menées conformément aux mandats émanés du Troisième Sommet des Amériques (Québec, 2001) suite à la demande présentée à la CITEL en faveur d'une simplification des normes qui régissent la prestation de services par satellites.

La IV^e réunion a été l'occasion d'analyser les interférences nuisibles des transmissions non autorisées par réseaux satellitaires, questions qui suscitent un intérêt particulier en raison des préjudices qu'elles entraînent.

- **Radiodiffusion**

Les études se poursuivent pour définir et qualifier la nature de l'interférence des transmissions AM-IBOC dans les stations américaines de manière à permettre l'adoption d'une nouvelle technologie sans causer d'interférences inacceptables pour les stations américaines qui fonctionnent conformément à l'Accord de la Région 2 (Río 1981) et/ou à d'autres accords bilatéraux conclus entre Administrations.

Par ailleurs, le Guide de diffusion de la télévision numérique terrestre (TNT) a été adopté dans le souci de venir en aide aux États membres qui s'efforcent de planifier et de diffuser la TNT, par la mise en commun des expériences des pays qui sont déjà bien avancés dans ce domaine. À noter que ce guide vise à aider chaque administration à adopter le système TNT qui sera le mieux adapté à ses besoins, en prenant dûment en compte des conditions sociales, économiques et industrielles du pays en question. En raison de son effet de multiplicateur, le volume considérable des économies d'échelle ainsi réalisées assurera une conversion harmonieuse d'un système de télévision analogique à un système numérique et fera un usage plus efficace du spectre électromagnétique grâce au passage à un service de télévision numérique.

- **Information sur les aspects techniques et réglementaires des effets des rayonnements électromagnétiques non ionisants**

Un CD a été élaboré, qui contient les informations recueillies notamment auprès de plusieurs organismes et administrations de la région. Il se présente comme un moyen important non seulement d'informer, mais aussi d'aider le public à comprendre la portée des effets des rayonnements électromagnétiques du matériel utilisé pour la prestation de services.

Une recommandation a été approuvée sur ce sujet, par laquelle les pays membres qui n'auraient pas encore établi de réglementation spécifique à cette fin, ont été invités à se conformer en temps voulu aux recommandations formulées par l'Organisation mondiale de la santé, l'Union internationale des télécommunications (Recommandation UIT-T K-52), compte aussi tenu des recommandations du Comité international des rayonnements non ionisants (ICNIRP) en la matière.

- **Séminaires, ateliers et réunions d'information**

Dialogue régional – “Technologies à large bande sans fil: possibilités et défis”: il a été organisé sous forme de vidéoconférence en collaboration avec l'USTTI et à l'aide du réseau GDLN de la Banque mondiale (V^e réunion, ville de Guatemala, Guatemala), avec la participation des villes suivantes: Washington, DC (États-Unis); La Paz (Bolivie); San José (Costa Rica) et Panama, (Panama). À cette occasion, les participants et les experts ont procédé à un examen détaillé des questions très importantes suivantes:

- Technologie à large bande sans fil: choix offert, avantages et analyse coûts/avantages;
- Emplacement: possibilités et obstacles;
- Normes technologiques, questions de sécurité et d'interopérabilité;
- Besoins en matière de spectre et de politique.

4. SOMMET DES AMERIQUES

Comme elle l'a indiqué dans ses rapports annuels précédents, la CITELE a élaboré le document de base de l'Agenda de la connectivité pour les Amériques et le Plan d'action de Quito et, compte tenu du caractère plurisectoriel de cet Agenda, le document en question a été communiqué au Secrétariat au processus des Sommets de l'OEA à des fins d'exécution. Ce document propose aux États membres des orientations aux fins de l'élaboration d'agendas nationaux pour la connectivité. La CITELE a créé et tient à jour une page d'information sur la connectivité sur son site Web pour faciliter l'échange d'informations sur ce sujet dans le monde entier.

Les dernières activités des Comités consultatifs ont permis de progresser plus rapidement dans l'exécution des mandats confiés par les Sommets à la CITELE, en particulier sur les points suivants:

- Mesures destinées à moderniser les législations nationales.
- Simplification des normes qui régissent la prestation de services satellitaires dans nos pays.
- Modernisation et expansion de l'infrastructure des télécommunications dans les zones rurales et urbaines par l'adoption en temps opportun de nouvelles technologies et de nouveaux services.
- Valorisation des ressources humaines dans le secteur des télécommunications au moyen de programmes de formation continue.

Il existe un document présentant un suivi détaillé de chacun des mandats et moyens mis en oeuvre par la CITELE pour son exécution.

À partir de l'adoption de l'“Agenda de la connectivité pour les Amériques et du Plan d'action de Quito”, d'importants progrès ont été accomplis vers la réalisation des objectifs s'y rapportant dans tous les pays de la région, avec à l'appui des interventions poussées dans le cadre des organismes multilatéraux régionaux, sous-régionaux et mondiaux, ainsi que dans celui du processus du Sommet mondial sur la société d'information. Compte tenu de ces progrès, le CCP.II établit actuellement un inventaire des initiatives concernant la connectivité et fait le point de leur état d'avancement dans la région, notamment en ce qui concerne l'établissement des calendriers nationaux relatifs à la connectivité, en particulier l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). À partir de cette étude, il entreprendra la seconde phase de l'Agenda de la connectivité pour les Amériques et Plan d'action de Quito pour renforcer la promotion de leurs résultats et faciliter l'intégration fructueuse du Continent américain dans une société de plus en plus fondée sur le savoir.

À sa XV^e réunion, le COM/CITELE a approuvé un projet de texte sur les télécommunications pour le IV^e Sommet des Amériques qui, sous la devise “Créer du travail pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique”, a eu lieu à Mar del Plata, en République argentine, du 4 au 5 novembre 2005. Ce texte a été remis au Secrétariat aux Sommets des Amériques pour qu'il l'incorpore dans les documents qui seront présentés à l'examen des États membres.

Le IV^e Sommet a adopté trois documents:

- Déclaration de Mar del Plata
- Plan d'action

- Communiqués approuvés par les pays membres

La CITELE, en sa qualité d'organisme de l'OEA, prêtera une attention particulière à ces documents, qui seront pris en compte pour l'élaboration de ses plans et serviront de cadre de référence pour les documents, résolutions, recommandations ou autres instruments, ainsi que pour les activités et études se rapportant aux télécommunications.

La formulation finale du Plan d'action, après des réunions successives tenues pour parvenir à des consensus, ne comprend pas de paragraphe spécifique sur les télécommunications.

5. ACTIVITES DU SECRETARIAT

Les fonctions et attributions principales du Secrétariat sont décrites aux articles 25, 26 et 27 du Statut de la CITELE et aux articles 91 et 92 du Règlement de la CITELE.

5.1 Amélioration des procédures de la CITELE

Le Secrétariat a continué de ne ménager aucun effort en 2005 pour encourager les points forts de la CITELE, donner une impulsion aux activités prioritaires et moderniser l'image de la CITELE, au moyen d'activités visant non seulement à maintenir le nombre actuel des membres associés, mais aussi à l'accroître.

Pour encourager la participation active des membres actuels et attirer de nouveaux participants, il est indispensable que la CITELE offre un cadre organisationnel efficace et efficient et soit dotée d'un plan actif de promotion de sa valeur pour convaincre des avantages qu'elle présente, en mettant l'accent sur sa reconnaissance au niveau mondial, sa crédibilité, la qualité et l'impact de ses recommandations, ainsi que sa volonté d'évoluer selon les besoins/priorités des pays de la région.

La CITELE poursuit ses activités de mise à jour de sa nouvelle page Web (<http://www.citel.oas.org>). En outre, l'accès sans fil aux documents pendant ses réunions fait désormais partie de ses méthodes de travail, lui permettant ainsi de réduire notablement les coûts y afférents.

Par ailleurs, le Secrétariat de la CITELE continue d'étudier la possibilité de créer des bases de données présentant un intérêt pour la région, telles que le système de gestion pour l'Accord de reconnaissance mutuelle des équipements de télécommunications (ARM), des bases de données des opérateurs mobiles, de l'attribution des fréquences du spectre, des réglementations des systèmes satellites, des licences de terminaux VSAT et des stations terrestres à bord de navires.

En juillet 2004, il a pris une nouvelle initiative avec l'élaboration de info @ CITELE, bulletin mensuel électronique des activités du secteur des télécommunications destiné aux États membres, membres associés et autres parties intéressées. Les membres de ce secteur ont bien accueilli la publication de la CITELE qui compte actuellement quelque **5 000 abonnés**.

5.2 Représentation de la CITEL dans d'autres forums

En sus du calendrier des activités régulières de la CITEL, le Secrétariat a participé aux réunions suivantes:

Réunion	Siège et date	Représentant
Conseil consultatif continental de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA)	Santiago, Chili 17-21 janvier 2005	Clovis Baptista
Possibilité d'Internet sans fil en faveur des communautés privées de services adéquats en Amérique latine: une perspective du Brésil	Río de Janeiro, Brésil 9-25 février 2005	Clovis Baptista
Perspectives des télécommunications dans les Amériques et en Europe	Brasilia, Brésil 28 février-2 mars 2005	Clovis Baptista
Réunion informelle de consultation convoquée par la CEPAL sur le Plan eLAC 2007	Río de Janeiro, Brésil 7 juin 2005	Clovis Baptista
Accès à large bande	Río de Janeiro, Brésil 6-8 août 2005	Clovis Baptista
Réunion préparatoire régionale de la Conférence mondiale de développement des télécommunications	Lima, Pérou 9-11 août 2005	Clovis Baptista
II ^e Réunion de praticiens du gouvernement sur la cybersécurité	San Pablo, Brésil 14-16 février 2005	Clovis Baptista
ITU Americas Telecom 2005	Salvador Bahía, Brésil 3-6 octobre 2005	Clovis Baptista
CariCom Móvil	Freeport, Bahamas 6-8 novembre 2005	Clovis Baptista

Par ailleurs, nous signalons la participation de représentants des États membres aux réunions préparatoires de la Conférence de plénipotentiaires de 2006 et aux réunions internationales qui ont traité de questions de radiocommunications, de radiodiffusion et de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-07).

6. INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DE LA CITEL

La CITEL a toujours encouragé parmi son personnel la participation pleine et égalitaire de la femme au processus de prise de décisions à tous les échelons.

La Centre de coordination pour le développement des ressources humaines de la CITEL, qui définit le programme de formation dans les télécommunications pour répondre aux besoins des membres de la CITEL, accorde une importance particulière à la promotion de l'égalité entre les sexes dans la sélection des boursiers et le matériel pédagogique, conformément aux dispositions de la résolution **COM/CITEL RES. 160 (XIII-03)**.

En particulier, les indicateurs de participation aux cours font apparaître des progrès qui se traduisent concrètement par un élargissement de la participation des femmes aux cours offerts.

On observe que l'UIT, organisation avec laquelle la CITELE collabore étroitement, a créé un réseau concernant les questions de parité hommes-femmes qui a pour objectif de recueillir et de distribuer l'information sur ce sujet à l'UIT et de maintenir des relations avec les coordinateurs de la communauté internationale en la matière. Le Rapport rendant compte des principaux progrès réalisés dans ce secteur peut être consulté sur la page Web de l'UIT: <http://www.itu.int/council/C2005/035/gender.doc>.

Dans son futur plan de travail, la CITELE continuera de promouvoir une plus grande diffusion des questions de parité hommes-femmes et une meilleure compréhension du lien existant entre les TIC et celles-ci pour sensibiliser davantage l'opinion à l'importance que revêtent les politiques de réglementation des télécommunications qui prennent en compte les questions de genre.

7. RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

La coopération entre la CITELE et les organismes internationaux et régionaux continue de se développer en vue d'améliorer l'efficacité, d'éviter les doubles emplois et de réduire le délai de règlement des conflits grâce à un examen rapide des diverses questions. Ces Accords de coopération visent par la coopération avec d'autres organismes sur des thèmes d'intérêt commun, à susciter la synergie qui permettra d'accroître l'efficacité des parties. En général, ils prévoient la coordination et la coopération dans l'exécution d'activités que les deux parties ont incorporées dans leur programme de travail annuel, comme par exemple: l'organisation de séminaires sur des thèmes d'intérêt commun; la collaboration à des projets conjoints; les activités de formation et les publications communes. De même, selon ces accords, les parties auront accès aux documents et publications se rapportant à leurs programmes et activités. Grâce aux efforts conjugués de ses Comités consultatifs permanents, la CITELE est amplement reconnue par la communauté internationale, comme en témoigne le nombre d'accords de coopération qui ont été signés.

La CITELE participe à des réunions interrégionales en se fondant sur le principe du renforcement du dialogue avec les Représentants des Organisations régionales de télécommunications du monde entier pour les questions traitées dans les organismes internationaux de télécommunications comme l'UIT. En 2005, une réunion interrégionale a eu lieu le 11 juillet 2005 à Genève, Suisse, juste après la réunion du Conseil de l'UIT à laquelle a participé une délégation de la CITELE.

Nous notons en particulier la coordination qui est établie avec les Organisations régionales d'Afrique, d'Europe (occidentale et orientale), d'Asie-Pacifique et la CEPT pour la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) de 2006, la Conférence de plénipotentiaires de 2006 et la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) de 2007.

La collaboration avec l'UIT s'est étendue ces dernières années, comme en témoignent clairement les diverses activités menées conjointement, dont en particulier les initiatives de mise à jour du Livre bleu "Politique de télécommunications pour les Amériques", la coordination continue des programmes de formation aux télécommunications dans le Centre d'excellence pour la région Amériques et l'inventaire sur les aspects réglementaires de la cyberéducation, de la

santé et de l'infrastructure qui ont été mis en place à l'appui de l'étude de la connectivité dans la région.

Les organisations avec lesquelles la CITEL a signé un Accord de coopération figurent au tableau ci-dessous.

Organisme	Objectif	Date de signature /d'expiration
Association hispano-américaine des Centres de recherche et des entreprises de télécommunications (AHCJET)	Promotion du développement des divers aspects techniques, gestionnels et formatifs concernant les télécommunications, par un accroissement maximal des possibilités dans les domaines de la recherche, des études et de la gestion des entreprises et coopération dans ces domaines.	Signé: 15 novembre 1996
Association des entreprises de télécommunications de l'Accord sous-régional andin (ASETA)	Organisme international possédant une vaste expérience dans le domaine des télécommunications.	Signé: 14 décembre 2001
Alliance pour les solutions dans le secteur des télécommunications (ATIS) Comité T1 (États-Unis)	Fournir les normes nécessaires à la planification, la conception et l'exploitation des télécommunications mondiales de bout en bout et des services de télécommunications connexes.	Signé: 24 août 2001
Union africaine des télécommunications (UAT)	Agence de l'Union africaine (UA) qui a été créée à la Quatrième session ordinaire de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union panafricaine des télécommunications (PATU) pour succéder à l'Union panafricaine des télécommunications. Elle a pour objectif de promouvoir le développement rapide de l'infocommunication en Afrique pour obtenir, le plus efficacement possible, l'accès et le service universel, en plus de la connectivité complète entre les pays.	Signé: 13 juin 2003
Action Caraïbes et Amérique latine (C/LAA)	Organisation privée indépendante pour la promotion du développement économique sous l'égide du secteur privé dans la région des Caraïbes et dans tout le Continent américain.	Signé: 16 août 2002
Groupe de développement des systèmes CDMA (CDG)	Consortium de sociétés qui se sont groupées pour jouer un rôle de premier plan dans l'adoption et l'évolution des systèmes CDMA dans le monde entier.	Signé: 21 octobre 2003
Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)	Organisation indépendante qui coopère avec l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange ainsi que d'autres organisations interinstitutionnelles pertinentes, et des organisations liées aux courriels et communications électroniques	Signé: 21 mars 2002
Institut européen des normes de télécommunication (ETSI)	Activités de pré-normalisation et de normalisation dans des domaines communs aux télécommunications, à la technologie de l'information, à la radiodiffusion sonore et à la télévision et élabore des normes européennes dans le secteur des télécommunications.	Signé: 17 juillet 2001
3G Amériques	Promouvoir et faciliter le déploiement de GSM, GPRS, EDGE et UMTS (WCDMA) dans les Amériques.	Signé: 31 août 2004
Forum mondial VSAT	Organisation sans but lucratif, indépendante, qui encourage le développement économique sous l'égide du secteur privé dans le monde, y compris les Amériques.	Signé: 1 ^{er} octobre 2003
Fédération astronautique	Organisation non gouvernementale et sans but lucratif dont	Signé: 25 août

Organisme	Objectif	Date de signature /d'expiration
internationale (IAF)	l'objectif est de faire progresser la connaissance de l'espace et le développement et l'application des ressources spatiales au profit de l'humanité.	2003
Association de l'industrie des télécommunications (TIA) (États-Unis)	Activités de pré-normalisation et de normalisation dans des domaines communs aux télécommunications par un processus fondé sur l'accord de toutes les parties intéressées. A été accréditée par l'Institut national américain des normes (ANSI) et a assuré la conformité de TIA avec les règles d'ANSI à des fins de transparence et d'équilibre. TIA a pour objectif de contribuer à une normalisation mondiale au niveau international et coopère très étroitement avec les organisations de normes d'Europe et d'Asie.	Signé: 20 août 2001
Commonwealth régional dans le domaine des communications (<i>Federación de la Mancomunidad Regional en el Área de Comunicaciones</i>) (RCC)	Créé par les administrations chargées des communications dans les États figurant ci-après conformément à l'Accord portant création d'un Commonwealth régional des communications (17 décembre 1991) dans l'objectif de mener de vastes activités de coopération et des actions coordonnées entre les États dans le domaine des communications postales et les télécommunications. (République d'Arménie, République d'Azerbaïdjan, République de Bélarus, Géorgie, République du Kazakhstan, République kirghize, République de Moldova, Fédération de Russie, République du Tadjikistan, République de Turquie, Turkménistan, République d'Ouzbékistan, République d'Ukraine).	Signé: 14 août 2002
Union postale des Amériques, d'Espagne et du Portugal (UPAEP)	Organisme intergouvernemental ayant pour mission de coordonner la réglementation et l'orientation de l'activité postale en général entre ses pays membres, pour assurer la prestation du service universel dans des conditions d'égalité d'accès, comme moyen de garantir la qualité de la prestation et protéger les droits des clients.	Signé: 29 mai 2002
Union internationale des télécommunications	Organisation internationale du Système des Nations Unies dans laquelle les gouvernements et le secteur privé coordonnent les réseaux et services de télécommunications mondiales. Un Accord a été signé en 1969 entre l'UIT et l'OEA, non la CITELE en particulier. En avril 2004, un Accord propre au programme de formation a été signé avec le Centre d'excellence de l'UIT. À titre de complément, un Accord spécifique tripartite a été signé entre la CITELE, l'UIT et les Centres régionaux de formation qui offrent des cours comportant plusieurs sujets dont les suivants: attributions de chaque organisme, nombre de bourses, droits d'auteur et évaluation de la qualité du matériel. Ces accords sont en vigueur en général jusqu'à la fin des cours correspondants.	Signé: 16 mai 1969 Signé: avril 2004

8. STADE D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL

8.1 Convention de Lima

La Convention interaméricaine de service de radio amateur a été adoptée à Lima (Pérou) en 1987 lors de la Cinquième Conférence interaméricaine des télécommunications (CITEL/RES. 130 (V-87)) et amendée à la Première réunion extraordinaire de l'Assemblée de la CITEL en 1988 (CITEL/RES.141 (I/E-88)) pour permettre et faciliter la pleine participation des États membres de la CITEL. Cet instrument met à la disposition des citoyens d'un État membre les services radio amateur sur le territoire d'un autre État membre.

Cette convention est entrée en vigueur le 21 février 1990. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire de l'instrument original et des ratifications et adhésions.

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'instrument
Argentine	14/08/87	RA 11/03/90	06/12/90
Bolivie	14/08/87		
Brésil	14/08/87		
Canada		AD 06/04/89	18/05/89
Chili	14/08/87		
Colombie	14/08/87		
Guatemala		AD 05/12/89	22/01/90
Haïti	14/08/87		
Mexique		AD 13/03/89	21/06/89
Paraguay	07/09/95	RA 24/05/95	15/09/95
Pérou	14/08/87		
Suriname	14/08/87		
États-Unis	14/08/87	AC 21/02/91	20/03/91
Uruguay	14/08/87		
Venezuela		AD 14/10/88	30/11/88

RA= ratification

AC= acceptation

AD= adhésion

Les signatures non assujetties à la ratification, à l'approbation ou à l'acceptation (en vertu de l'alinéa *a* de l'article 7 et de l'article 10 de la Convention, ces États sont parties à cet instrument) sont celles des pays suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Chili, Haïti, Pérou et Suriname.

Les signatures assujetties à la ratification, à l'approbation ou à l'acceptation (en vertu de l'alinéa *b* de l'article 7 de la Convention) sont celles des États-Unis et de l'Uruguay.

8.2 Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA)

Cette Convention a été approuvée par la Deuxième réunion du Comité exécutif permanent de la CITEL en décembre 1994 (COM/CITEL RES.5 (II-94)). Elle a été adoptée ultérieurement à Montrouis (Haïti) à l'occasion de la Vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale (AG/RES. 1316 (XXV-O/95)).

Cette [Convention](#) autorise le fonctionnement temporaire de stations de radio amateur dans un État membre par des détenteurs de permis PIRA délivrés par un autre État membre, sans autre formalité. Tout État membre peut délivrer à ses citoyens un permis d’opérer dans d’autres États membres. La Convention PIRA est entrée en vigueur le 23 février 1996. Le Secrétariat général de l’OEA est le dépositaire des instruments de ratification (RA), d’acceptation (AC) et d’adhésion (AD).

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date du dépôt de l’instrument
Argentine		AD 29/01/97	03/03/97
Brésil	24/01/97	RA 19/08/99	28/09/99
Canada	27/09/95	AC 27/09/95	27/09/95
El Salvador	18/03/99	RA 08/02/02	08/03/02
Panama	09/04-02	RA 03/02/03	27/03/03
Pérou	15/09/95	RA 28/12/95	24/01/96
États-Unis	08/06/95		
Trinité-et-Tobago		AD 13/07/01	16/08/01
Uruguay	08/06/95		
Venezuela	05/02/95		

8.3 Protocole d’amendement à la Convention interaméricaine sur un permis international d’opérateurs radio amateur (PIRA)

Dans sa résolution AG/RES. 1947 (XXXIII-O/03), la Trente-troisième Session ordinaire de l’Assemblée générale de l’OEA a adopté un Protocole relatif à la Convention sur le PIRA dans le but d’octroyer aux titulaires de permis d’opérateurs radio amateur des États membres de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT) qui ont mis en application la Recommandation “Permis CEPT d’opérateur radio amateur” (T/R 61-01), les mêmes droits et privilèges accordés aux titulaires du permis PIRA dans les États membres de la CITEL qui deviennent parties au Protocole, à condition que la CEPT octroie à tous les titulaires du permis PIRA les mêmes droits et privilèges dont jouissent les titulaires du permis CEPT d’opérateurs radio amateur dans les États membres de la CEPT qui ont mis en œuvre la Recommandation précitée.

Cette nouvelle procédure réduira la charge de travail des pays et, par conséquent, les coûts y afférents et revêtira une importance fondamentale, notamment dans les situations d’urgence. Ce protocole n’a pas encore reçu de signatures.

Les États-membres sont instamment invités à signer la Convention et le Protocole d’amendement compte tenu de l’importance que revêt ce moyen de communication en cas de catastrophe.

9. ACTIVITE DE FORMATION MENÉES SOUS L’ÉGIDE DE LA CITEL/OEA

En raison de l’évolution des télécommunications, il est d’autant plus nécessaire de recycler le personnel de la région employé dans ce secteur au moyen de cours de formation sur les thèmes prioritaires. La CITEL a actuellement 16 Centres régionaux de formation répartis dans la région et travaille en étroite collaboration avec le Centre d’excellence de l’UIT pour les Amériques.

Les cours pour lesquels des candidats sont sélectionnés dans le cadre du programme de bourse ont été préparés en général à partir des résultats des enquêtes sur les besoins de la région. Il ressort des évaluations reçues des boursiers qu'en règle générale les cours correspondent à ce que ceux-ci, leurs administrations nationales et les institutions de formation hôtes en attendent. En 2005, conformément aux dispositions de la résolution COM/CITEL RES. 175 (XIV-04), la CITEL a parrainé 10 cours à distance et 5 cours présentiels, comme il est décrit ci-dessous. Le cours à distance de Réglementation dans le secteur des télécommunications offert par INICTEL-Perú, qui n'a pu avoir lieu en 2004, a été dispensé du 24 octobre au 9 décembre 2005. Sur les 28 boursiers initialement sélectionnés, 19 ont accepté une bourse et ont suivi le cours. Ayant été offert au moyen des ressources budgétaires de la CITEL de 2004, ce cours ne figure pas sur le tableau ci-dessous.

Les conditions requises pour offrir les cours, sauf indication contraire, ont été adoptées par la résolution COM/CITEL RES. 188 (XV-05):

- Le nombre maximum d'étudiants dans chaque groupe par cours à distance est de 35 participants.
- Le coût maximal d'inscription à tous les cours à distance au moyen d'une bourse de la CITEL ne dépasse pas EU\$ 200.
- 10% du montant total recouvré au titre de l'inscription des bénéficiaires d'une bourse de la CITEL/OEA pour les cours à distance offerts par l'intermédiaire de la plate-forme du Centre d'excellence de l'UIT sont déposés dans un compte qui sera utilisé comme ressources budgétaires initiales pour le programme de cours des prochaines années et avec l'autorisation du Centre de coordination pour le développement des ressources humaines.

Cours	Offert par	Date et type de cours	Langue	Nombre d'offres de bourse	Nombre de bourses acceptées
[A] Stratégies de négociation	Association des ingénieurs de Colombie (ACIEM)	<i>Enseignement à distance (6 semaines) 2 mai-10 juin 2005</i>	Espagnol et anglais	30 <u>offres de bourse</u> au titre des frais d'inscription (EU\$200)	30
[B] Gestion intégrée de projets	Administration nationale des télécommunications d'Uruguay	<i>Enseignement à distance (8 semaines) 9 mai-1^{er} juillet 2005</i>	Espagnol et anglais	30 <u>offres de bourse</u> au titre des frais d'inscription (EU\$200)	29
[C] Voix sur IP - Aspects réglementaires, technologiques et de marché	Association des ingénieurs de Colombie (ACIEM)	<i>Enseignement à distance (6 semaines) 22 août-30 septembre 2005.</i>	Espagnol et anglais	18 <u>offres de bourse</u> au titre des frais d'inscription (EU\$200)	15
[D] Réseaux WI-FI	Institut technologique de Buenos Aires (ITBA)	<i>Enseignement à distance (5 semaines) 12 septembre-14 octobre 2005</i>	Espagnol et anglais	40 <u>offres de bourse</u> au titre du voyage (EU\$200)	38
[E] Développement des services de téléphonie mobile 2,5G et 3 G	Centre d'excellence de l'UIT – Commission nationale des télécommunications du Venezuela (CONATEL)	<i>Enseignement à distance (4 semaines) 19 septembre-21 octobre 2005</i>	Espagnol	18 <u>offres de bourse</u> au titre des frais d'inscription (OEA=EU\$ 100, Centre=EU\$ 100)	16
[F] Communications satellitaires	Centre d'excellence de l'UIT - Institut technologique de	<i>Enseignement à distance (5 semaines) 26 septembre-</i>	Espagnol et anglais	21 <u>offres de bourse</u> au titre des frais d'inscription	19

Cours	Offert par	Date et type de cours	Langue	Nombre d'offres de bourse	Nombre de bourses acceptées
	Buenos Aires (ITBA)	28 octobre 2005		(OEA=EU\$ 100, Centre=EU\$ 100)	
[G] Atelier international sur la mise en oeuvre des Accords de reconnaissance mutuelle des équipements de télécommunications (ARM) et de promotion du commerce	Institut national des normes et technologies "Nacional Institute of Standards and Technologies" (NIST)	Présentiel (5 jours) 3-7 octobre 2005 Washington DC, EUA	Espagnol et anglais	4 offres de bourse au titre du voyage en classe économie	3
[H] Réseaux publics convergents de la nouvelle génération	Faculté d'ingénierie et de technologies de l'Université catholique d'Uruguay	Enseignement à distance (6 semaines) 10 octobre-18 novembre 2005	Espagnol	13 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$200)	13
[I] Réglementation dans le secteur des télécommunications	Institut national de recherche et de formation des télécommunications du Pérou (INICTEL)	Enseignement à distance (7 semaines) 24 octobre-9 décembre 2005	Espagnol	27 offres de bourse au titre des frais d'inscription fin 2004 (EU\$200)	19 (doivent être comptabilisées dans le nombre total des bourses de 2004)
[J] Communications fixes sans fil	Institut national de recherche et de formation des télécommunications du Pérou (INICTEL)	Enseignement à distance (6 semaines) 7 novembre-16 décembre 2005	Espagnol	15 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$200)	15
[K] Sécurité des réseaux d'information	École colombienne d'ingénierie "Julio Garavito"	Enseignement à distance (5 semaines) 7 novembre- 9 décembre 2005 (date à confirmer)	Espagnol	27 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$200)	27
[L] Systèmes de transmission de systèmes SDH (hiérarchie numérique synchrone)	Centre d'innovation technologique de la Faculté d'ingénierie du Paraguay	Présentiel (5 jours) 7-11 novembre 2005 Asunción, Paraguay	Espagnol	5 offres de bourse au titre du voyage en classe économie. Le Centre offre de payer le logement, les repas et l'assurance médicale.	5

Par ailleurs, compte tenu des besoins prioritaires de formation des pays de la région, les cours figurant ci-dessous ont été sélectionnés par la CITELE pour être présentés au Programme 2005 de bourses de formation professionnelle de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD):

Cours	Offert par	Date et type de cours	Langue	Nombre d'offres de bourse	Nombre de bourses acceptées
[M] Nouvelles technologies de radiodiffusion	Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (USTTI)	Présentiel (17 jours) 1 ^{er} -17 juin 2005 Washington, D.C., États-Unis	Anglais	5 offres de bourse au titre du voyage en classe économie (USTTI offre une bourse de EU\$ 350 et ne perçoit pas la taxe administrative de EU\$ 150)	5 (3 bourses financées par Competencia/AICD et 2 bourses par CITELE)
[N] Politiques de concurrence pour les télécommunications et questions de réglementation et de privatisation dans le domaine des télécommunications	Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (USTTI)	Présentiel (9 jours) 21-29 juillet 2005 Washington, D.C., États-Unis	Anglais	5 offres de bourse au titre du voyage en classe économie (USTTI offre une bourse de EU\$ 350 et ne perçoit pas la taxe administrative de EU\$ 150)	4

Cours	Offert par	Date et type de cours	Langue	Nombre d'offres de bourse	Nombre de bourses acceptées
[O] Réseaux sous-marins de fibre optique	Centre d'excellence de l'UIT - Université Diego Portales du Chili	<i>Enseignement à distance (4 semaines)</i> <i>1^{er} - 26 août 2005</i>	Espagnol et anglais	27 offres de bourse au titre des frais d'inscription (OEA=EU\$ 100, Centre=EU\$ 100)	26
[P] Planification de systèmes de télécommunications rurales sans fil, y compris la mise en place de l'infrastructure et de programmes TIC pour les régions en développement et les pays en voie de développement	Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (USTTI)	<i>Présentiel (4 jours)</i> <i>6- 9 septembre 2005</i> <i>Torrance, Californie, États-Unis</i>	Anglais	4 offres de bourse au titre du voyage en classe économie (USTTI offre une bourse de EU\$ 350 et ne perçoit pas la taxe administrative de EU\$ 150)	4 (2 bourses financées par Competencia/AICD et 2 bourses par CITEL)

On observe que les cours [E] [F] [G] et [L] avaient aussi été sélectionnés pour le Programme 2005 de bourses de formation professionnelle de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), mais pour des raisons budgétaires ils ont finalement été réalisés au moyen du fonds de la CITEL au titre des bourses et du fonds volontaire de la CITEL au titre des bourses.

L'état récapitulatif des bourses accordées en 2005 figure ci-dessous. Les États membres qui n'ont pas présenté de candidats sont invités à assurer la plus grande diffusion possible des bourses pour que les bienfaits des cours puissent être à la portée de tous dans la région. De même, les États membres sont invités à simplifier les formalités concernant les demandes de bourse de la CITEL. Le cours correspondant aux tableaux précédents est indiqué entre parenthèses.

PAYS	[A]	[B] - [2]	[M]	[N]-[1]	[O] - [3]	[C] - [6]	[P]	[D] - [8]	[E] - [5]	[F] - [7]	[G] - [4]	[H]	[J]	[K]	[L]	TOTAL
ANTIGUA -ET-BARBUDA		1	1													2
ARGENTINE	1	1		1	3	3			2			2	4			17
BAHAMAS																0
BARBADE	2			1				1		2	1					7
BELIZE		2					1									3
BOLIVIE	1				1			1	3	1		1		1		9
BRESIL									1							1
CANADÁ																0
CHILI								3						2		5
COLOMBIE		2			3			4	3	3						15
COSTA RICA	2		1		1	3		2				2	2		1	14
DOMINIQUE (COMMONWEALTH)		2	1													3
EQUATEUR	2				3			4	2				1	3	1	16
EL SALVADOR	3					1								4		8
ETATS- UNIS D'AMÉRIQUE																0
GRENADE	2	1		1												4
GUATEMALA	3	3			1	1		4	1	3		2		1	1	20
GUYANA								0		1						1
HAÏTÍ	1		1							2						4
HONDURAS		1			2	2	1	3		1		1	1	4	1	17
JAMAÏQUE	4	2		1				1								8
MÉXIQUE						0								1		1
NICARAGUA	1	3			4			4	1	3		2	3	3	1	25
PANAMÁ	2	2			4			3		1		3	2	2		19
PARAGUAY	2	1				1	1	2	1		1		1	1		11
PEROU	1	3			2	0		1						2		9
REPÚBLIQUE DOMINICAINE																0
SAINT-KITTS-ET-NEVIS		2														2
SANTE- LUCÍE	2	1									1					4

PAYS	[A]	[B] - [2]	[M]	[N]-[1]	[O] - [3]	[C] - [6]	[P]	[D] - [8]	[E] - [5]	[F] - [7]	[G] - [4]	[H]	[J]	[K]	[L]	TOTAL
SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES																0
SURINAME			1			1	1									3
TRINITE-ET-TOBAGO						1										1
URUGUAY	1					2		3	2	1			1	3		13
VENEZUELA		2			2			2		1						7
NOMBRE TOTAL DES BOURSES ACCORDÉES	30	29	5	4	26	15	4	38	16	19	3	13	15	27	5	249
NOMBRE TOTAL DES PAYS	16	16	5	4	11	11	4	16	9	11	3	7	7	13	5	

[1] Une personne de la Dominique a été sélectionnée, mais elle n'a finalement pas pu se déplacer pour des raisons de travail. La bourse ne figure pas au tableau.

[2] Une personne d'Argentine a été sélectionnée, mais elle n'a finalement pas suivi le cours. La bourse ne figure pas au tableau.

[3] Une personne d'Argentine a été sélectionnée, mas elle n'a finalement pas suivi le cours. La bourse ne figure pas au tableau.

[4] Une personne du Brésil a été sélectionnée, mais elle n'a finalement pas suivi le cours. La bourse ne figure pas au tableau.

[5] Une personne de Colombie et une personne d'Uruguay ont été sélectionnées, mais elles n'ont finalement pas suivi le cours (la première pour des raisons de santé). Les bourses ne figurent pas au tableau.

[6] Deux personnes du Mexique et une personne du Pérou ont été sélectionnées, mais elles n'ont finalement pas suivi le cours ou se sont désistées la première semaine. Les bourses ne figurent pas au tableau.

[7] Deux personnes de Colombie et une personne d'Haïti ont été sélectionnées, mais elles n'ont finalement pas suivi le cours ou se sont désistées la première semaine. Les bourses ne figurent pas au tableau.

[8] Une personne du Guyana et une personne du Honduras ont été sélectionnées, mais elles n'ont finalement pas suivi le cours ou se sont désistées la première semaine. Les bourses ne figurent pas au tableau.

Par sa résolution COM/CITEL RES. 198 (XVI-05), le COM/CITEL a approuvé le programme préliminaire des cours de la CITEL pour 2006, dont une description détaillée figure au tableau ci-dessous:

Cours	Offert par	Date et type de cours	Langue	Nombre d'offres de bourse
Gestion du spectre pour le secteur civil	Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (<i>United States Telecommunications Training Institute</i>) (USTTI), sous l'égide de la Commission fédérale des télécommunications	<i>Présentiel (12 jours)</i> <i>3-14 avril</i> <i>Washington, DC,</i> <i>États-Unis</i>	Anglais	4 offres de bourse au titre du voyage en classe économie (l'USTTI accorde une bourse de EU\$ 400 et ne perçoit pas la taxe administrative de EU\$ 150)
Voix sur IP - Aspects réglementaires, technologiques et de marché	Association d'ingénieurs de Colombie (ACIEM)	<i>Enseignement à distance (6 semaines)</i> <i>15 mai- 23 juin 2006</i>	Espagnol et anglais	15 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)
Coût et évaluation de projets de services de réseaux, appliqués à la prise de décisions	Faculté d'ingénierie et de technologies de l'Université catholique d'Uruguay	<i>Enseignement à distance (8 semaines)</i> <i>29 mai-21 juillet</i>	Espagnol	15 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)
Prise de décisions sur l'acquisition de technologies des télécommunications	Centre d'excellence de l'Union internationale des télécommunications (UIT) – Commission nationale des télécommunications du (CONATEL)	<i>Enseignement à distance (4 semaines)</i> <i>5-30 juin</i>	Espagnol et anglais	15 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)
Sécurité des réseaux d'information	École colombienne d'ingénierie "Julio Garavito"	<i>Enseignement à distance (5 semaines)</i> <i>19 juin-21 juillet</i>	Espagnol	15 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$ 160)
Planification et élaboration de réseaux en zones rurales	COMTELCA- Honduras et SUBTEL – Chili	<i>Enseignement à distance (5 semaines)</i> <i>3 juillet-4 août</i>	Espagnol et anglais	15 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)
Transmission de systèmes SDH (Hiérarchie numérique synchrone)	Centre d'innovation technologique de la Faculté d'ingénierie du Paraguay	<i>Présentiel (5 jours)</i> <i>17-21 juillet 2006</i> <i>Asunción, Paraguay</i>	Espagnol	4 offres de bourse au titre du voyage en classe économie. Le Centre finance le logement, les repas et l'assistance médicale.
Réseaux publics convergents	Faculté d'ingénierie et de	<i>Enseignement à distance</i>	Espagnol	15 offres de

Cours	Offert par	Date et type de cours	Langue	Nombre d'offres de bourse
de la nouvelle génération	technologies de l'Université catholique d'Uruguay	(6 semaines) 7 août- 15 septembre		bourse au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)
Réseaux WI-FI	Institut technologique de Buenos Aires (ITBA)	Enseignement à distance (5 semaines) 2 août-22 de septembre	Espagnol et anglais	15 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)
TRIPLEPLAY en télévision sur IP (IPTV)	Administration nationale des télécommunications d'Uruguay	Enseignement à distance (5 semaines) 4 septembre-6 octobre	Espagnol et anglais	15 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)
Réseaux d'accès	Institut technologique de Buenos Aires (ITBA)	Enseignement à distance (6 semaines) 18 septembre- 27octobre	Espagnol et anglais	15 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)
Télévisión numérique: Aspects technologiques et de marché	Association d'ingénieurs de Colombie (ACIEM)	Enseignement à distance (6 semaines) 2 octobre-10 novembre 2006	Espagnol et anglais	15 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)
Gestion des communications en cas de catastrophe	Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (United States Telecommunications Training Institute) (USTTI), sous l'égide de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)	Présentiel (5 jours) 16- 20 octobre Washington DC, EUA	Anglais	4 offres de bourse au titre du voyage en classe économie (l'USTTI accorde une bourse de EU\$ 400 et ne perçoit pas la taxe administrative de EU\$ 150)
Applications et données concernant les réseaux de la téléphonie mobile cellulaire	École colombienne d'ingénierie "Julio Garavito"	Enseignement à distance (4 semaines) 16 octobre-10 novembre	Espagnol	15 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$ 160)
Gestion environnementale des champs magnétiques dans les télécommunications	Institut national de recherche et de formation des télécommunications du Pérou (INICTEL)	Enseignement à distance (6 semaines) 6 novembre-15 décembre	Espagnol	15 offres de bourse au titre des frais d'inscription (EU\$ 200)

10. BUDGET DE LA CITEL

10.1 Budget et exécution pour 2005

	Allocation initiale (Milliers de EU\$)	Allocation révisée (Milliers de EU\$)	Dépenses au 31/12/05
Voyages	0,0	0,0	0,7
Préparation de documents	1,5	1,5	0,6
Équipements et fournitures de bureau	9,6	9,6	8,1
Bâtiments et entretien	32,0	32,0	32,6
Traducteurs, interprètes, personnel de soutien	42,6	42,4	36,2
Autres	4,6	4,6	12,1
Total partiel	90,3	90,1	90,3
Personnel du Secrétariat exécutif	436,6	451,7	449,9
TOTAL	526,9	541,8	540,2

10.2 Budget pour 2006

Pour 2006, l'allocation prévue du Fonds ordinaire de l'OEA à la CITEL s'élève à EU\$514,2.

	Allocation pour 2005 (Milliers de EU\$)	Allocation pour 2006 (Milliers de EU\$)	Pourcentage de variation entre les budgets 2005 et 2006
Dépenses de personnel	436,6	458,0	
Dépenses au titre des activités	90,3	56,2	
TOTAL	526,9	514,2	-9,8%

10.3 Bourses

Un montant budgétaire de EU\$46 700 a été alloué à la CITEL au titre des bourses en 2005. Le nombre total des offres de bourse émanant la CITEL s'est élevé à 262, mais seuls 249 participants ont accepté leur bourse et ont suivi les cours dont une description détaillée figure à la section 9. Le tableau ci-dessous fait le point d l'utilisation des fonds ainsi que du nombre des bourses accordées selon les cours qui ont été sélectionnés dans le cadre de la formation professionnelle de l'OEA.

	TYPE DE COURS	NOMBRE D'OFFRES DE BOURSE S	NOMBRE DE BOURSES UTILISEES S	COÛT PAR BOURSIER	TOTAL PARTIEL, BOURSES	
	ACIEM- Stratégies de négociation	À distance	30	30	200	6000
	ANTEL- Gestion intégrée de projets	À distance	30	29	200	5800
	USTTI- Nouvelles technologies de radiodiffusion (Paiement extraordinaire effectué à un participant du Suriname en raison d'un problème de voyage)	Présentiel			685	685
	ACIEM- Voix sur IP - Aspects réglementaires	À distance	18	15	200	3000
	USTTI- Planification de systèmes de télécommunications rurales sans fil, y compris la mise en place de l'infrastructure et de programmes TIC pour les régions en développement et les pays en voie de développement	À distance	2	2		1837
	(Bourses à des participants du Belize et du Suriname)					
	ITBA- Réseaux Wi-Fi	A distance	40	38	200	7600
	UIT- Développement des services de téléphonie mobile 2.5G et 3 G	A distance	18	16	100	1600
	UIT-ITBA- Communications satellitaires	A distance	21	19	100	1900
	NIST- Atelier international sur la mise en oeuvre des Accords de reconnaissance mutuelle des équipements de télécommunications (ARM) et de promotion du commerce	Présentiel	4	3		2 778,3
	(Bourses à des participants de la Barbade, du Paraguay et de Sainte-Lucie)					
	UCUDAL- Réseaux publics convergents de la nouvelle génération	A distance	13	13	200	2600
	PARAGUAY- Transmission de systèmes SDH	Présentiel	5	5		6 537,44
	(Bourses à des participants du Costa Rica, de l'Équateur, du Guatemala, Honduras et Nicaragua)					
	GARAVITO- Sécurité des réseaux d'information	A distance	27	27	160	4320
	INICTEL- Communications fixes sans fil	A distance	15	15	200	3000
			223	212		47 657,74

En 2005, un montant de EU\$ 2739,84 provenant du fonds volontaire a été utilisé au titre des bourses, dont:

- EU\$ 957,74 en complément du montant des ressources du Fonds ordinaire de l'OEA équivalant à EU\$ 46 700.
- EU\$ 1782,10 au titre du financement de deux bourses pour le cours Nouvelles technologies de radiodiffusion. Cela porte le nombre d'offres de bourse au moyen des ressources de la CITEL (fonds ordinaire et fonds volontaires) à 214.

De même, on se souvient que 3 cours présentiels et un cours à distance ont remporté la compétition dans le cadre du Programme 2005 de bourses de formation professionnelle de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), à raison de 9 bourses au titre du voyage et de 26 bourses au titre des frais d'inscription (à hauteur de EU\$100 chacune), soit au total 35 bourses. Pendant sa XVI^e réunion, le COM/CITEL a mis l'accent sur l'importance pour la formation aux télécommunications, en 2004 et 2005, de l'appui qui a été obtenu au moyen du programme de **bourses de formation professionnelle de l'OEA**. Nous vous saurions gré d'avoir la possibilité d'obtenir des ressources pour que des bourses d'études soient de nouveau offertes en 2006.

Par ailleurs, pendant la réunion susmentionnée du COM/CITEL, les Administrations présentes ont souligné l'impact important, aux niveaux national et régional, du programme des télécommunications de l'OEA/CITEL et ont demandé un accroissement du nombre des bourses et des cours offerts par la CITEL, en particulier en vertu du paragraphe 4 du dispositif de la résolution COM/CITEL RES. 198 (XVI-05) "...un accroissement de 20% du budget du Fonds ordinaire affecté à la CITEL au titre des bourses" de manière à en porter le montant à EU\$ 46 700 pour 2006.

10.4 Fonds extérieurs

Toute entité, organisation ou institution ayant un rapport avec l'industrie des télécommunications et dotée de la personnalité juridique, peut, avec l'approbation de l'État membre correspondant de la CITEL, devenir Membre associé d'un Comité consultatif permanent. Les demandes des entités qui souhaitent devenir membres d'un CCP sont acheminées par l'État membre, accompagnées d'une indication de l'unité de contribution choisie. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la valeur de l'unité de contribution équivaut à EU\$2 500.

Au 31 décembre 2005, la CITEL avait reçu des membres associés un montant total de EU\$ 295 981 réparti de la manière suivante:

	CCP.I	CCP.II
2005	96 734	176 371
2002 – 2004	5 834	17 043
TOTAL:	102 568	193 414

Pour 2005, le montant total des contributions non encore versées s'élève à EU\$ 31 615.

	CCP.I	CCP.II
2005	17 355	14 260

La CITELE a 119 Membres associés. Le montant des arriérés de paiement au titre des contributions pour les années 2003 et 2004 s'élève à:

	CCP.I	CCP.II	TOTAL
2003-2004	4 500	15 484	19 984

Le tableau ci-dessous reprend en détail, au 31 décembre 2005, l'utilisation des fonds extérieurs par chaque CCP exprimée en dollars des États-Unis:

COMITÉ	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
CCP.I			
Report au 1/1/05	22 408		
Ajustement	70		
Recettes au 31/12/05	<u>102 568</u>		
Total partiel	125 046	101 536	23 510
CCP.II			
Report au 1/1/05	103 060		
Ajustement	164		
Recettes au 31/12/05	<u>193 414</u>		
Total partiel	296 638	269 364	27 274
TOTAL	421 684	370 900	50 784

11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2006

Réunion	Date	Siège
Quatrième Assemblée de la CITEL et Réunions spéciales de l'Assemblée	20-23 février	San José, Costa Rica
XVII^e Réunion du COM/CITEL	23 février	San José, Costa Rica
X^e Réunion du Groupe préparatoire au niveau régional des conférences et réunions mondiales (CMDT-06)	24 février	San José, Costa Rica
Réunion du Groupe de travail préparatoire de la Conférence mondiale des télécommunications internationales	24 février	San José, Costa Rica
XI^e Réunion du Groupe préparatoire au niveau régional des conférences et réunions mondiales (CMDT-06)	6-15 mars	Doha, Qatar
XVIII^e Réunion du Groupe de travail préparatoire des Réunions du Conseil de l'UIT	19 avril et pendant la réunion du Conseil	Genève, Suisse
VIII^e Réunion du CCP.I	23-26 mai	Santo Domingo, Rép. Dominicaine
XII^e Réunion du Groupe de travail préparatoire des Conférences (PP-06)	5-6 juin	San José, Costa Rica
XI^e Réunion du Comité de coordination (STE)¹	7 juin	San José, Costa Rica
VII^e Réunion du CCP.II	20-23 juin	Lima, Pérou
IX^e Réunion du CCP.I	12-15 septembre	Washington, D.C., États-Unis
VIII^e Réunion du CCP.II	17-20 octobre	San Salvador, El Salvador
XIII^e Réunion du Groupe préparatoire au niveau régional des conférences et réunions mondiales (PP-06)	5-24 novembre	Antalya, Turquie
XVIII^e Réunion du COM/CITEL	4-7 décembre	San José, Costa Rica
XIX^e Réunion du Groupe de travail préparatoire des Réunions du Conseil de l'UIT	4-7 décembre	San José, Costa Rica
XIV^e Réunion du Groupe préparatoire au niveau régional des conférences et réunions mondiales	4-7 décembre	San José, Costa Rica

¹ Les président et vice-président du COM/CITEL et les présidents des CCP ont assisté à cette réunion.

12. RÉOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA

On trouvera ci-dessous un projet de résolution que la CITELE souhaite présenter à la Session ordinaire de l'Assemblée générale de 2006.

PROJET DE RÉOLUTION AG/RES. xxxxxx (XXXVI-O/06)

RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS DE LA CITELE DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LA RÉGION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

VU la résolution AG/RES. 2100 (XXXV-O/05), dans laquelle elle demande à la Commission interaméricaine des télécommunications (CITELE) de lui présenter un rapport de suivi de ses activités lors de la trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale;

RAPPELANT les engagements que les Chefs d'État et de gouvernement ont contractés aux Sommets des Amériques de Miami (1994), de Santiago de Chile (1998), de Québec (2001), de Nuevo León (2004) et de Mar del Plata (2005) en faveur du renforcement des stratégies à l'appui de l'élaboration et de l'actualisation continue d'un plan régional d'infrastructure des télécommunications et d'un effort de réduction de la fracture numérique par l'application continue de l'Agenda de la connectivité pour les Amériques et le Plan d'action de Quito;

RÉAFFIRMANT que, en sa qualité de principal forum multilatéral du Continent, l'OEA a un rôle unique à jouer dans le renforcement de la connectivité dans la région afin de contribuer à son développement socioéconomique;

TENANT COMPTE DU FAIT:

Que par la résolution AG/RES.1947 (XXXIII-O/03), elle a adopté le Protocole d'amendement de la Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur qui a été approuvé par la résolution AG/RES.1316 (XXV-O/95) et qui permet aux détenteurs du permis PIRA dans un État membre d'opérer temporairement dans un autre État membre sans autre formalité, question qui revêt une importance cruciale dans les situations d'urgence;

Que par la résolution AG/RES. 2135 (XXXV-O/05), elle a réaffirmé l'engagement pris par les États membres envers la Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève du Sommet mondial sur la société d'information et a souligné l'importance que revêt la promotion au niveau régional, dans le cadre d'une action concertée avec le secteur public, la société civile et le secteur privé, d'activités destinées à appliquer les principes établis dans cette Déclaration, comme moyen de contribuer au développement économique et social du Continent;

SOULIGNANT:

Les efforts précieux réalisés par la CITELE, en sa qualité de forum interaméricain principal des télécommunications, qui propose des politiques actives durables pour appuyer les technologies de l'information et de la communication (TIC) et renforcer la continuité des initiatives prises en ce qui concerne l'Agenda de la connectivité pour les Amériques et le Plan d'action de Quito et, en général, pour harmoniser les activités régionales se rapportant au développement de la Société de l'information et établir une vision stratégique nationale et régionale proactive des États membres en tant que moyen important d'obtenir de meilleurs résultats au niveau international;

SOULIGNANT AUSSI:

Les activités de la CITELE en 2005, qui ont consisté à:

- a. Approuver diverses recommandations concernant l'harmonisation des normes pour garantir l'interopérabilité et l'adoption en temps opportun de technologies avancées; l'harmonisation du spectre radioélectrique et des services de radiocommunications, y compris radiodiffusion; le développement et l'application de technologies modernes et de nouveaux services de radiocommunications et des aspects économiques et principes de tarification pour la promotion de l'expansion des services et réseaux de télécommunications;
- b. Approuver et publier, dans le cadre de son préambule, le texte de la Troisième version du Livre bleu "Politiques de télécommunications pour les Amériques", instrument de référence ayant pour objet de fournir aux pays des Amériques des descriptions et des informations objectives concernant les politiques de télécommunications et questions de réglementation, y compris les difficultés et possibilités que présente le développement de nouvelles technologies des télécommunications.
- c. Offrir plusieurs cours de recyclage professionnel dans le domaine des télécommunications avec du matériel préparé par des centres de formation accrédités de la région et dans le cadre d'une action concertée avec le Centre d'excellence pour la Région Amériques de l'Union internationale des télécommunications (UIT);
- d. Présenter une vision harmonisée de la région dans les forums mondiaux de télécommunications, en arrêtant des positions communes et des propositions interaméricaines pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications et la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT, toutes les deux prévues pour 2006, et la Conférence mondiale des radiocommunications en 2007;
- e. Organiser divers séminaires et ateliers sur des thèmes Portabilité des numéros, Règlement des télécommunications internationales (RTI), Large bande sur lignes électriques/Communications par ligne électrique (BPL/PLC), "Technologies à large bande sans fil: possibilités et défis"; et
- f. Poursuivre et élargir la coopération entre tous les États membres et avec les organisations régionales correspondantes,

DÉCIDE:

1. De réaffirmer la valeur essentielle des activités et recommandations de la CITELE dans la réalisation de son objectif de dynamisation du développement des télécommunications dans la région et, en particulier, dans l'exécution des mandats issus des Sommets des Amériques, de l'Assemblée générale et des Assemblées de la CITELE.

2. De s'engager de nouveau à continuer d'appuyer et de renforcer les mécanismes pour que les États membres poursuivent la mise en oeuvre des engagements des Sommets des Amériques concernant les télécommunications.

3. De charger le Secrétariat général de l'OEA de soutenir, par l'intermédiaire de la CITELE, les efforts des États membres pour:

- a. Promouvoir la diffusion et l'application des Recommandations de la CITELE entre les différents acteurs pour que ceux-ci contribuent à leur mise en oeuvre; et qu'ils continuent à intensifier leurs efforts pour adopter les mesures, plans nationaux et stratégies nécessaires à l'amélioration de la connectivité dans la région.
- b. Développer, promouvoir et favoriser une plus grande diffusion de l'information, mise en commun des expériences et résultats obtenus et conscientisation à l'impact des télécommunications par l'intermédiaire des différents Observatoires de collecte de l'information de la CITELE.
- c. Élargir sa participation active au processus de préparation et de suivi des réunions internationales de télécommunications de haut niveau et en particulier à la préparation de propositions interaméricaines, positions et points de vue harmonisés à cet effet.
- d. Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et en particulier les possibilités d'accès à une infrastructure à large bande en tant qu'éléments indispensables pour encourager la systématisation de l'accès aux réseaux d'information.
- e. Accroître le développement et la formation des ressources humaines pour ainsi mieux répondre aux exigences de la dynamique du secteur des télécommunications et aux besoins de l'économie de plus en plus fondée sur le savoir.
- f. Envisager de signer, ratifier ou approuver la Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA), et son Protocole d'amendement, au cas où ils ne l'auraient pas encore fait, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un outil indispensable en cas de catastrophe et demander au Secrétaire général de présenter un rapport au Conseil permanent, avant la trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale, sur l'état des signatures, ratifications et adhésions correspondantes.

g. Appuyer les travaux du groupe d'experts qui s'emploient à promouvoir les domaines thématiques visés au paragraphe *Soulignant aussi*;

4. D'inviter instamment le Secrétaire général à rendre manifeste l'engagement de l'OEA envers le renforcement de la connectivité dans la région en dotant la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), en sa qualité d'entité spécialisée de l'Organisation et de forum continental principal en matière de communications, de ressources suffisantes pour renforcer sa capacité d'exécuter ses mandats de plus en plus nombreux.

5. De demander à la CITEL de présenter un rapport de suivi à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième Session ordinaire.

ANNEXES

- A. Membres associés.**
- B. Liste des réunions tenues en 2005 avec indication du numéro du rapport final.**
- C. Titres des résolutions, recommandations et décisions approuvées en 2005.**

ANNEXE A

MEMBRES ASSOCIÉS

CCP-I / NORMALISATION DES TELECOMMUNICATIONS

(Au 31 décembre 2005)

No.	Pays	Nom de l'entreprise	Nombre d'unités
1	Argentine	COMPAÑIA ERICSSON S.A.C.I.	1,0
2	Argentine	GAUSS S.A.	1,0
3	Argentine	GLOBAL CROSSING LTD.	1,0
4	Argentine	TELECOM PERSONAL S.A.	1,0
5	Argentine	TELEFONICA ARGENTINA	1,0
6	Brésil	EMPRESA BRASILEIRA DE TELECOMUNICACOES (EMBRATEL)	1,0
7	Brésil	ERICSSON TELECOMUNICACOES S.A.	1,0
8	Brésil	NEXTEL TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1,0
9	Brésil	NOKIA DO BRASIL TECNOLOGIA LTDA.	1,0
10	Brésil	QUALCOMM SERVIÇOS DE TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1,0
11	Brésil	SCHMID TELECOM BRASIL	1,0
12	Brésil	SIEMENS LTDA.	1,0
13	Chili	ENDEL PCS TELECOMUNICACIONES S.A.	1,0
14	Colombie	ASOCIACION DE LA INDUSTRIA CELULAR DE COLOMBIA (ASOCEL)	1,0
15	Colombie	CAMARA COLOMBIANA DE INFORMATICA Y TELECOMUNIC. (CCIT)	1,0
16	Colombie	CELUMOVIL S.A.	1,0
17	Colombie	COLOMBIA TELECOMUNICACIONES S.A. ESP	1,0
18	Colombie	EMPRESA DE TELECOMUNICACIONES DE BOGOTA S.A. E.S.P.	1,0
19	Colombie	ERICSSON DE COLOMBIA S.A.	1,0
20	Equateur	ANDINATEL S.A.	1,0
21	Equateur	PACIFICTEL S.A.	1,0
22	Guatemala	TELECOMUNICACIONES DE GUATEMALA (TELGUA)	1,0
23	Mexique	CAMARA NACIONAL DE LA INDUSTRIA DE TV POR CABLE (CANITEC)	1,0
24	Mexique	ERICSSON TELECOM S.A. DE C.V.	1,5
25	Mexique	LUCENT TECHNOLOGIES DE MEXICO, S.A. DE C.V.	1,0
26	Mexique	QUALCOMM WIRELESS SERVICES MEXICO S.A. DE C.V.	1,0
27	Mexique	SATELITES MEXICANOS, S.A. DE C.V. (SATMEX)	1,0
28	Nicaragua	EMPRESA NICARAGUENSE DE TELECOMUNICACIONES (ENITEL)	1,0
29	Panama	CABLE & WIRELESS DE PANAMA S.A.	1,0
30	Paraguay	COMPAÑIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A. (COPACO S.A.)	1,0
31	Pérou	TELEFONICA DEL PERU S.A.	1,0
32	Dominicaine Rép.	ALL AMERICA CABLES & RADIO, INC./CENTENNIAL DOMINICANA	1,0
33	Dominicaine	VERIZON DOMINICANA	1,0
34	Etats-Unis	3G AMERICAS	1,0

35	Etats-Unis	ATIS	1,0
36	Etats-Unis	CISCO SYSTEMS INC.	1,0
37	Etats-Unis	INTELSAT GLOBAL SERVICES CORPORATION	1,0
38	Etats-Unis	LUCENT TECHNOLOGIES	1,0
39	Etats-Unis	NOKIA, INC.	1,0
40	Etats-Unis	QUALCOMM, INC.	1,0
41	Etats-Unis	TELECOMMUNICATIONS INDUSTRY ASSOCIATION (TIA)	1,0
42	Etats-Unis	VERIZON COMMUNICTIONS	1,0
43	Venezuela	COMPAÑIA ANONIMA NACIONAL DE TELEFONOS (CANTV)	1,0
44	Venezuela	TELCEL C.A.	1,0
Unités, total:			44,5

CCP-II / RADIOCOMMUNICATIONS, Y COMPRIS RADIODIFFUSION
(Au 31 décembre 2005)

No.	Pays	Nom de l'entreprise	Nombre d'unités
1	Argentine	COMPAÑIA ERICSSON S.A.C.I.	1,0
2	Argentine	GLOBAL CROSSING LTD.	1,0
3	Argentine	HUAWEI TECHNOLOGIES CO., LTD.	1,0
4	Argentine	TELECOM PERSONAL S.A.	1,0
5	Argentine	TELEFONICA ARGENTINA	1,0
6	Brésil	DIGITAL VIDEO BROADCASTING (DVB-BRASIL)	1,0
7	Brésil	EMPRESA BRASILEIRA DE TELECOMUNICAÇÕES (EMBRATEL)	1,0
8	Brésil	ERICSSON TELECOMUNICAÇÕES S.A.	1,0
9	Brésil	HISPAMAR LTDA.	1,0
10	Brésil	HUAWEI DO BRASIL TELECOMUNICACOES LTDA.	1,0
11	Brésil	INTEL SEMICONDUCTORES DO BRASIL	1,0
12	Brésil	LORAL SKYNET DO BRASIL	1,0
13	Brésil	LUCENT TECHNOLOGIES NETWORK SYSTEMS DO BRASIL LTDA.	1,5
14	Brésil	MOTOROLA DO BRASIL	1,0
15	Brésil	NEXTEL TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1,0
16	Brésil	NOKIA DO BRASIL TECNOLOGIA LTDA.	1,0
17	Brésil	QUALCOMM SERVIÇOS DE TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1,0
18	Brésil	SIEMENS LTDA.	1,0
19	Brésil	STAR ONE	1,0
20	Canada	NORTEL NETWORKS	1,0
21	Canada	SPECTROCAN CANADA	1,0
22	Canada	TELESAT CANADA	1,0
23	Chili	ENTEL PCS TELECOMUNICACIONES S.A.	1,0
24	Colombie	ASOCIACION DE LA INDUSTRIA DELULAR DE COLOMBIA (ASOCEL)	1,0
25	Colombie	CAMARA COLOMBIANA DE INFORMATICA Y TELECOMUNICACIONES (CCIT)	1,0

26	Colombie	CELUMOVIL S.A.	1,0
27	Colombie	COLOMBIA TELECOMUNICACIONES S.A. ESP	1,0
28	Colombie	EMPRESA DE TELECOMUNICACIONES DE BOGOTA S.A. E.S.P.	1,0
29	Colombie	ERICSSON DE COLOMBIA S.A.	1,0
30	Equateur	ANDINATEL S.A.	1,0
31	Equateur	OTECEL/BELLSOUTH	1,0
32	Guatemala	TELECOMUNICACIONES DE GUATEMALA (TELGUA)	1,0
33	Mexique	ALCATEL MEXICO S.A. DE C.V.	2,0
34	Mexique	CAMARA NACIONAL DE LA INDUSTRIA DE TV POR CABLE (CANITEC)	1,0
35	Mexique	COMUNICACIONES NEXTEL DE MEXICO, S.A. DE C.V.	1,0
36	Mexique	ERICSSON TELECOM S.A. DE C.V.	1,5
37	Mexique	HUAWEI TECHNOLOGIES DE MEXICO S.A. DE C.V.	1,0
38	Mexique	LUCENT TECHNOLOGIES DE MEXICO, S.A. DE C.V.	1,0
39	Mexique	MOTOROLA DE MEXICO S.A. DE C.V.	1,0
40	Mexique	QUALCOMM INTERNATIONAL - MEXICO	1,0
41	Mexique	SATELITES MEXICANOS S.A. DE C.V. (SATMEX)	1,0
42	Paraguay	COMPAÑIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A. (COPACO S.A.)	1,0
43	Pérou	HUAWEI DEL PERU S.A.C.	1,0
44	Pérou	TELEFONICA DEL PERU S.A.	1,0
45	Rép.Dominicaine	ORANGE DOMINICANA	1,0
46	Etats-Unis	3G AMERICAS	1,0
47	Etats-Unis	ARRAYCOMM, INC.	1,0
48	Etats-Unis	ATSC FORUM, INC.	1,0
49	Etats-Unis	CBS BROADCASTING, INC.	1,0
50	Etats-Unis	CDMA DEVELOPMENT GROUP	1,0
51	Etats-Unis	GSM LATIN AMERICA ASSOCIATION	1,0
52	Etats-Unis	HUGHES NETWORK SYSTEMS, INC.	1,0
53	Etats-Unis	iBIQUITY DIGITAL CORPORATION	1,0
54	Etats-Unis	INTELSAT GLOBAL SERVICE CORPORATION	1,0
55	Etats-Unis	IRIDIUM SATELLITE LLC	1,0
56	Etats-Unis	ITT INDUSTRIES	1,0
57	Etats-Unis	LOCKHEED-MARTIN CORP.	1,0
58	Etats-Unis	LORAL SKYNET (LORA)	1,0
59	Etats-Unis	LUCENT TECHNOLOGIES	1,0
60	Etats-Unis	MOTOROLA INC.	1,0
61	Etats-Unis	NEW SKIES NETWORKS, INC.	1,0
62	Etats-Unis	NOKIA, INC.	1,0
63	Etats-Unis	NORTEL NETWORKS CORPORATION	1,0
64	Etats-Unis	PANAMSAT CORPORATION	1,0
65	Etats-Unis	QUALCOMM. INC.	1,0
66	Etats-Unis	TELECOMMUNICATIONS INDUSTRY ASSOCIATION (TIA)	1,0
67	Etats-Unis	THE BOEING COMPANY	1,0
68	Etats-Unis	TT&C	1,0
69	Etats-Unis	VERIZON COMMUNICATIONS	1,0

70	Etats-Unis	ZENITH ELECTRONICS CORPORATION	1,0	
71	Venezuela	COMPANÍA ANONIMA NACIONAL DE TELEFONOS (CANTV)	1,0	
72	Venezuela	MOTOROLA DE VENEZUELA S.A.	1,0	
73	Venezuela	TELCEL C.A.	1,0	
			Unités, total:	75,0

ANNEXE B

**LISTE DES RÉUNIONS DE 2005, AVEC INDICATION DU NUMÉRO
DU RAPPORT FINAL**

RÉUNION	DATE	SIÈGE	RAPPORT FINAL
VI ^e Réunion du CCP.I	11-14 avril 2005	Tegucigalpa, Honduras	CCP.I-TEL/doc. 664/05 rev.2 cor.1
V ^e Réunion du CCP.II	26-29 avril 2005	Guatemala	CCP.II-RAD/doc. 762/05 rev.1
Réunion des Rapporteurs pour l'organisation des textes du Livre bleu "Politiques de télécommunications pour les Amériques"	23-24 mai 2005	Washington, DC, États-Unis	RR/AZUL/doc. 062/05
Réunion des Administrations pour l'organisation des textes du Livre bleu "Politiques de télécommunications pour les Amériques"	25-27 mai 2005	Washington, DC, États-Unis	RR/AZUL/doc. 062/05
XV ^e Réunion du COM/CITEL	1 ^{er} -3 juin 2005	Washington, DC, États-Unis	COM/CITEL /doc. 1003/05 rev.1
XV ^e Réunion du Groupe de travail préparatoire des réunions du Conseil de l'UIT	Pendant la XV ^e Réunion du COM/CITEL	Washington, DC. États-Unis	COM/CITEL/doc.9 96/05 rev.1
VI ^e Réunion du Groupe de travail préparatoire des conférences	Pendant la XV ^e Réunion du COM/CITEL	Washington, DC. États-Unis	GT-PC/doc. 0104/05
XVI ^e Réunion du Groupe de travail préparatoire des réunions du Conseil de l'UIT	12-22 juillet 2005	Genève, Suisse	COM/CITEL /doc. 1010/05 cor.1
VII ^e Réunion du CCP.I	20-23 septembre 2005	Washington, DC. États-Unis	CCP.I- TEL/doc.757/05 rev.1 cor.2
VI ^e Réunion du CCPII	25-28 octobre 2005	San José, Costa Rica	CCP.II- RADIO/doc. 912/05 rev.1
XVI ^e Réunion du COM/CITEL	6-9 décembre 2005	Buenos Aires, Argentine	COM/CITEL/doc. 1065/05 rev.1 cor.1
XVII ^e Réunion du Groupe de travail préparatoire des réunions du Conseil de l'UIT	Pendant la XVI ^e Réunion du COM/CITEL	Buenos Aires Argentine	COM/CITEL /doc. 1055/05
VII ^e Réunion du Groupe préparatoire des conférences	Pendant la XVI ^e Réunion du COM/CITEL	Buenos Aires Argentine	GT-PC/doc.131/05 rev.1

RÉSULTATS QUANTIFIABLES DE LA CITEL POUR 2005

CONCEPT	NOMBRE EFFECTIF
Nombre des réunions organisées par la CITEL en 2005	13
Nombre de participants aux réunions de la CITEL en 2005	857
Nombre des documents élaborés aux réunions de la CITEL en 2005	1869
Nombre des résolutions approuvées par les Comités	47
Nombre des recommandations approuvées par les Comités	7
Nombre des décisions approuvées par les Comités	32
Nombre des séminaires et ateliers effectués par les Comités	4
Nombre de cours à distance de télécommunications du programme de la CITEL en 2005	10
Nombre de cours présentiels de télécommunications du programme de la CITEL en 2005	5
Nombre d'offres de bourse de la CITEL en 2005	262
Nombre des bourses accordées par la CITEL en 2005	249
Nombre de membres associés au 31 décembre 2005	113
Nombre de Centres régionaux de formation en 2005	16
Nombre des accords de coopération signés au 31 décembre 2005	15
Nombre des réunions programmées pour 2006	16
Nombre de cours à distance programmés pour 2006	12
Nombre des cours présentiels programmés pour 2006	3

**TITRES DES RÉSOLUTIONS, RECOMMANDATIONS
ET DÉCISIONS APPROUVÉES EN 2005**
(Au 31 décembre 2005)

C.1 COMITÉ DIRECTEUR PERMANENT DE LA CITEL

RÉSOLUTIONS

COM/CITEL RES. 188 (XV-05)	CONDITIONS AUXQUELLES SONT OFFERTS LES COURS D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE DE LA CITEL
COM/CITEL RES. 189 (XV-05)	PRÉPARATION DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DE LA CITEL
COM/CITEL RES. 190 (XV-05)	PROJET DE CALENDRIER, LIEU ET DATE DE LA XVI ^e RÉUNION DU COM/CITEL
COM/CITEL RES. 191 (XV-05)	LIVRE BLEU SUR LES "POLITIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LES AMÉRIQUES"
COM/CITEL RES. 192 (XV-05)	PROJET DE TEXTE SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LE QUATRIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES
COM/CITEL RES.193 (XV-05)	PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE DES PLÉNIPOTENTIAIRES DE 2006 (PP-06)
COM/CITEL RES. 194 (XV-05)	APPROBATION DU PLAN RÉVISÉ DES OPÉRATIONS POUR 2005
COM/CITEL RES. 195 (XV-05)	HOMMAGE ET REMERCIEMENTS AU COORDINATEUR DU LIVRE BLEU "POLITIQUES DE TÉLÉCOM:UNICATIONS POUR LES AMÉRIQUES"
COM/CITEL/RES. 196 (XV-05)	ACTUALISATION DE L'AGENDA DE LA CONNECTIVITÉ POUR LES AMÉRIQUES ET PLAN D'ACTION DE QUITO
COM/CITEL RES. 197 (XVI-05)	PROJET DE CALENDRIER, LIEU ET DATE DE LA XVII ^e RÉUNION DU COM/CITEL
COM/CITEL RES. 198 (XVI-05)	APPROBATION DU PROGRAMME DE COURS DE LA CITEL EN 2006
COM/CITEL RES. 199 (XVI-05)	PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE DE LA CITEL POUR LA PÉRIODE 2006-2010

COM/CITEL RES. 200 (XVI-05) PARTICIPATION DES ÉTATS NON MEMBRES DE LA CITEL
AUX RÉUNIONS DE LA CITEL

COM/CITEL RES.201 (XVI-05) APPROBATION DU PLAN DES OPÉRATIONS POUR 2006

RECOMMANDATIONS

Aucune recommandation n'a été approuvée pendant cette période.

DÉCISIONS

COM/CITEL DEC.43 (XV -05)	Sans titre
COM/CITEL DEC.44 (XV -05)	Sans titre
COM/CITEL DEC.45 (XVI -05)	Sans titre
COM/CITEL DEC.46 (XVI -05)	Sans titre
COM/CITEL DEC.47 (XVI -05)	Sans titre
COM/CITEL DEC.48 (XVI -05)	Sans titre
COM/CITEL DEC.49 (XVI -05)	Sans titre
COM/CITEL DEC.50 (XVI -05)	Sans titre
COM/CITEL DEC.51 (XVI -05)	Sans titre

C.2 COMITÉ CONSULTIF PERMANENT I

RÉSOLUTIONS

CCP.I/RES. 67 (VI-05)	APPROBATION DES ACTIVITÉS DE L'UIT-D SUR LA QUESTION 6/1, "CONSÉQUENCES RÉGLEMENTAIRES POUR LES RÉSEAUX DE LA PROCHAINE GÉNÉRATION, EN PARTICULIER LES ASPECTS LIÉS À L'INTERCONNEXION"
CCP.I/RES. 68 (VI-05)	PROTOCOLE D'INITIATION DE SESSION
CCP.I/RES. 69 (VI-05)	ATELIER D'UNE DEMIE JOURNÉE SUR LE THÈME "PORTABILITÉ DE NUMÉROS"
CCP.I/RES. 70 (VI-05)	PROCÉDURES D'APPROBATION DE RECOMMANDATIONS À L'UIT-T
CCP.I/RES. 71 (VI-05)	PLAN DE TRAVAIL ET QUESTIONNAIRE CONCERNANT LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DE L'ACCÈS À LARGE BANDE SUR LIGNES ÉLECTRIQUES (BPL), DÉSIGNÉ AUSSI PAR L'EXPRESSION COMMUNICATION PAR LIGNES ÉLECTRIQUES (PLC)
CCP.I/RES. 72 (VI-05)	CALENDRIER, DATE ET LIEU DE LA VII ^e RÉUNION DU CCP.I
CCP.I/RES.73 (VI-05)	MISE À JOUR DES ACTIVITÉS DE LA CITEL SUR LA CYBERSÉCURITÉ

CCP.I/RES. 74 (VI-05)	ATTRIBUTIONS ET PLAN DE TRAVAIL DES GROUPES DE TRAVAIL DU CCP.I
CCP.I/RES. 75 (VI-05)	APPROBATION DU QUESTIONNAIRE SUR LES CAS PRATIQUES D'ESTIMATION DU COÛT DU CAPITAL DANS LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DES PAYS DE LA RÉGION
CCP.I/RES.76 (VI-05)	CRÉATION D'UN GROUPE DE DISCUSSION DANS LE FORUM ÉLECTRONIQUE DE LA CITEL SUR LA COMMISSION D'ÉTUDE 3 DE L'UIT-T
CCP.I/RES. 77 (VI-05)	APPROBATION DE LA CRÉATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE SUR LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DU SERVICE UNIVERSEL
CCP.I/RES. 78 (VI-05)	ATELIER SUR LE THÈME "RÉGLEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES"
CCP.I/RES. 79 (VI-05)	PRÉPARATION DE LA CITEL POUR LA RÉUNION PRÉPARATOIRE RÉGIONALE ET LA CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
CCP.I/RES. 80 (VII-05)	CRÉATION DE CO-RAPPORTEURS POUR LE CONTRÔLE DE LA FRAUDE DANS LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
CCP.I/RES. 81 (VII-05)	PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES: ÉCHANGE DU NUMÉRO DE SÉRIE ÉLECTRONIQUE DES TERMINAUX MOBILES DÉCLARÉS VOLÉS / PERDUS
CCP.I/RES. 82 (VII-05)	IMPORTANCE DU THÈME DES DIFFÉRENTS TYPES DE FRAUDE DANS L'UTILISATION DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
CCP.I/RES. 83 (VII-05)	POLITIQUES D'ATTRIBUTION D'ADRESSES IPV6
CCP.I/RES. 84 (VII-05)	DOSSIER ÉLECTRONIQUE SUR LA PORTABILITÉ DE NUMÉROS
CCP.I/RES.85 (VII-05)	QUESTIONNAIRE SUR LE SPAM DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CITEL
CCP.I/RES. 86 (VII-05)	CRÉATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE SUR LES TECHNOLOGIES D'ACCÈS À LARGE BANDE
CCP.I/RES. 87 (VII-05)	CRÉATION DU SUJET D'ÉTUDE V "POLITIQUES ET PRATIQUES OPTIMALES DE CONTRÔLE DE LA FRAUDE DANS LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS"
CCP.I/RES. 88 (VII-05)	CRÉATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE SUR LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DU SYSTÈME À LARGE BANDE PAR LIGNES

ÉLECTRIQUES/COMMUNICATIONS PAR LIGNE ÉLECTRIQUE
(BPL/PLC)

CCP.I/RES.89 (VII-05) CRÉATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE SUR LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DE L'ACCÈS DES HANDICAPÉS AUX COMMUNICATIONS

CCP.I/RES. 90 (VII-05) CALENDRIER, CRÉATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE SUR LES

RECOMMANDATIONS

Aucune recommandation n'a été approuvée pendant cette période.

DÉCISIONS

CCP.I/DEC. 24 (VI-05) Sans titre

CCP.I/DEC. 25 (VI-05) Sans titre

CCP.I/DEC. 26 (VI-05) Sans titre

CCP.I/DEC. 27 (VI-05) Sans titre

CCP.I/DEC. 28 (VII-05) Sans titre

CCP.I/DEC. 29 (VII-05) Sans titre

CCP.I/DEC. 30 (VII-05) Sans titre

CCP.I/DEC. 31 (VII-05) Sans titre

C.4 COMITÉ CONSULTIF PERMANENTE II

RÉSOLUTIONS

CCP.II/RES. 22 (V-05) CONCERNANT "AUCUN CHANGEMENT" EN TANT QUE MÉTHODE DANS LE RAPPORT DE LA RPC

CCP.II/RES. 23 (V-05) GUIDE DE DIFFUSION DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE (TNT)

CCP.II/RES.24 (V-05) CALENDRIER, SIÈGE ET DATE DE LA VI^e RÉUNION DU CCP.II

CCP.II/RES. 25 (VI-05) PROPOSITION DE CALENDRIER POUR LA PRÉPARATION DE LA CMR-07 DE LA CITEL

- CCP.II/RES. 26(VI-05) PRÉSENTATION DE PROPOSITIONS INTERAMÉRICAINES AUX CONFÉRENCES MONDIALES DES RADIOCOMMUNICATIONS
- CCP.II/RES. 27 (VI-05) ADOPTION DU GUIDE DE DIFFUSION DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE (TNT)
- CCP.II/RES. 28 (VI-05) QUESTIONS RELATIVES À LA MISE EN OEUVRE DE LA RADIODIFFUSION NUMÉRIQUE MF DANS LA RÉGION 2
- CCP.II/RES. 29(VI-05) ASPECTS TECHNIQUES ET RÈGLEMENTAIRES DES RAYONNEMENTS ÉLECTROMAGNÉTIQUES NON IONISANTS
- CCP.II/RES. 30 (VI-05) CALENDRIER, SIÈGE ET DATE DE LA VII^e RÉUNION DEL CCP.II

RECOMMANDATIONS

- CCP.II/REC.9 (V-05) CANAUX DE FRÉQUENCES HARMONISÉES POUR SYSTÈMES ET/OU APPLICATIONS UTILISANT LES COMMUNICATIONS DE DONNÉES À DES FINS DE PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ
- CCP.II/REC. 10 (V-05) UTILISATION DES BANDES 410-430 MHz ET 450-470 MHz POUR SERVICES FIXES ET MOBILES POUR COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES, EN PARTICULIER DANS DES ZONES À FAIBLE DENSITÉ DÉMOGRAPHIQUE
- CCP.II/REC. 11 (VI-05) HARMONISATION RÉGIONALE DES FRÉQUENCES ET CONDITIONS TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELLES POUR LES SYSTÈMES D'ACCÈS SANS FIL, Y COMPRIS LES RÉSEAUX LOCAUX RADIOÉLECTRIQUES (RLAN) FONCTIONNANT DANS LA GAMME DE 5 GHz
- CCP.II/REC. 12 (VI-05) PROCÉDURES ET DIRECTIVES RÉGISSANT L'OCTROI DE LICENCES GÉNÉRIQUES D'UTILISATION OU D'AUTORISATIONS COLLECTIVES DES STATIONS TERRESTRES FONCTIONNANT DANS DES BANDES DE FRÉQUENCES NON UTILISÉES DANS D'AUTRES SYSTÈMES
- CCP.II/REC. 13 (VI-05) COORDINATION ACCÉLÉRÉE DU SATELLITE GOES DE LA *NATIONAL OCEANIC AND ATMOSPHERIC ADMINISTRATION* (NOAA) À 60 DEGRÉS OUEST
- CCP.II/REC. 14 (VI-05) PROCÉDURES D'EXPLOITATION DES STATIONS TERRESTRES À BORD DE NAVIRES (ESV)
- CCP.II/REC. 15 (VI-05) ASPECTS TECHNIQUES ET RÈGLEMENTAIRES DES EFFETS DES RAYONNEMENTS ÉLECTROMAGNÉTIQUES NON IONISANTS

DÉCISIONS

CCP.II/DEC. 27 (V-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 28 (V-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 29 (V-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 30 (V-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 31 (V-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 32 (V-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 33 (V-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 34 (V-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 35 (V-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 36 (V-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 37(VI-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 38(VI-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 39(VI-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 40(VI-05)	Sans titre
CCP.II/DEC. 41(VI-05)	Sans titre